COEUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 26 JUIN 2018

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Bernard SPROTTI, Marjolaine RAUZE, Frédéric PETITTA, Bernard ZUNINO, Nicolas MEARY *(à partir de 22h10)*, Christian BERAUD, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Norbert SANTIN, Alain LAMOUR, Thérèse LEROUX, Bernard FILLEUL, Raymond BOUSSARDON, Claude BOUTIN, Jean-Michel GIRAUDEAU, Philippe LE FOL, Thierry ROUYER *(jusqu'à 23h40)*, Gilles LELU, Jacqueline DIARD, Olivier LEONHARDT, Brahim OUAREM, Laurence MAZEAU *(jusqu'à 00h05)*, Celso LIBANIO COUTINHO *(jusqu'à 23h50)*, Maria DE JESUS CARLOS *(jusqu'à 00h05)*, Farid AMRANE, Danielle VADROT, Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Isabelle PERDEREAU, Didier JOUIN, Cécile BESNARD *(jusqu'à 00h05)*, Steevy GUSTAVE, Jean-Michel BRUN, Marion LENFANT, Philippe DUDIOT, Noémie HAZOUT, Patrice LAFAGE, Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Irmgard ASTIER, Christian SOUBRA, Pascal FOURNIER, Martine BRAQUET, Véronique MAYEUR *(à partir de 20h55)*, Véronique DABADIE, Martine THOMPSON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Georges JOUBERT *(pouvoir M. BRAIVE)*, Nicolas MEARY *(pouvoir Mme LECOUSTEY jusqu'à 22h10)*, Gérard MARCONNET *(pouvoir M. SPROTTI)*, Philippe ROGER *(pouvoir M. AMRANE)*, Christian KERVAZO *(pouvoir M. SANTIN)*, *Celia LEGENTY (pouvoir M. OUAREM)*, Didier RAJOBSON *(pouvoir M. BOUTIN)*, Thierry ROUYER *(pouvoir M. GIRAUDEAU à partir de 23h40)*, Laurence MAZEAU *(pouvoir Mme VADROT à partir de 00h05)*, Celso LIBANIO COUTINHO *(pouvoir M. LEONHARDT à partir de 23h50)*, Maria DE JESUS CARLOS *(pouvoir Mme DIARD à partir de 00h05)*, Cécile BESNARD *(pouvoir M. JOUIN à partir de 00h05)*.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Jean POUCH, Gaël FOUILLEUL, Jocelyne GARRIC, Gilles MARSOLLAS, Claude BOISSIERES, Annie LECLERC.

****

La séance est ouverte à 20h40

Monsieur le Président propose de décaler les points du secteur des Finances en attendant l'arrivée de Nicolas MEARY, Vice-Président chargé des Finances et de modifier ainsi l'ordre du jour :

- Délibération supplémentaire liée à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Football club Fleury 91 Cœur d'Essonne, pour le versement de la subvention 2018, conformément au vote du Budget (point n°77 bis).

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2018

2. Compte rendu de la délégation de pouvoirs du Président

2018/003

Contrat de fourniture de chaleur avec le prestataire ENGIE COFELY, pour la médiathèque Marie Curie à Saint-Michel-sur-Orge, afin de la raccorder au réseau de chauffage urbain général du centre commercial du Bois des Roches *(Tarifs : 22,59€ HT/MWh de taxe + 4,98€ HT/MWh de redevance + 29,79€ HT/KW d'abonnement primaire par KW de puissance souscrite / Durée : 8 ans et 3 mois au 01/10/2018)*

2018/004

Signature d'une convention de mise à disposition avec la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, des parcelles AL13, AL14, AL15 et ZH85, propriété de Cœur d'Essonne Agglomération, situées à Boissy-sous-Saint-Yon. Ces parcelles ont été acquises par la Communauté de communes de l'Arpajonnais pour réaliser une aire d'accueil de gens du voyage et l'implantation d'une zone d'activité. La commune de Boissy a demandé l'abandon de ce projet sur son territoire, mais souhaite réaliser des travaux d'entretien et de démolition sur ces parcelles, dans l'attente de leur devenir *(A titre gracieux)*

2018/005

Convention de mise à disposition d'un véhicule par la commune d'Arpajon dans le cadre du projet inter conservatoires autour des Musiques Actuelles « MACH 6 », du 27 au 29 janvier 2018 *(A titre gracieux)*

2018/006

Avenant à l'acte constitutif d'une régie d'avance pour le Pôle d'Enseignement artistique de Cœur d'Essonne Agglomération, afin de modifier le lieu d'installation de la régie suite au déménagement de la Direction Culture et sports à Villemoisson-sur-Orge

2018/008

Autorisation donnée à la SORGEM, mandataire, à signer le marché n°2017-30 relatif aux travaux de déconstruction de la halle du marché – place Georges Dimitrov à Sainte Geneviève des Bois avec la société COLAS (*Montant global et forfaitaire de 46 800€ HT, 5 500,00 € HT de prestation supplémentaire éventuelle n°1 et 10 200,00 € HT de prestation supplémentaire éventuelle n°3 / Durée : 8 semaines*)

2018/014

Convention relative à la Prestation de Service Unique versée par la Mutualité Sociale Agricole aux gestionnaires d'accueil du jeune enfant en complément de la participation financière des familles

2018/015

Convention de labellisation de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi en « Point Relais CAF » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et demande de subvention

2018/016

Contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny avec les associations et entreprises, au cours du 1er semestre 2018 *(Montant n'excédant pas 270 000,00 €)*

2018/017

Conventions avec les Partenaires de la saison Dedans Dehors du Théâtre Brétigny au cours du 1er semestre 2018 *(Montant n'excédant pas 20 000,00 € et pour un montant de recette de 60 000,00 € maximum)*

2018/018

Marché subséquent de travaux relatif à l'aménagement du sentier Jean Moulin à Leuville-sur-Orge, avec le groupement TPS (Mandataire) / SATO *(Montant estimatif de 193 949,83 € HT / Durée : 6 mois)*

2018/019

Mise à disposition d'une partie de la piste nord de l'ancienne Base aérienne 217 à la société UTAC UDS, pour la réalisation d'essais de prototypes automobiles *(Montant de la redevance 700,00 € par jour du premier au 100eme jour, 600,00 € par jour du 101eme au 149eme jour puis 500,00 € par jour au-delà du 150eme jour de location sur l'année / Durée : du 1er janvier au 31 décembre 2018)*

2018/023

Avenant n°1 au bail dérogatoire avec la société DRONES-CENTER, pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2018 *(Montant du loyer à compter du 1er janvier 2018 : 4 098,15 € HT-HC par trimestre / durée : 12 mois)*

2018/024

Avenant n°1 au bail dérogatoire avec la société AERACESS, pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2018 *(Montant du loyer à compter du 1er janvier 2018 : 3 774,15 € HT-HC par trimestre / durée : 12 mois)*

2018/025

Avenant n°3 au bail dérogatoire avec la société HIONOS pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2018 *(Montant du loyer à compter du 1er janvier 2018 : 511,42 € HT-HC par trimestre / durée : 12 mois)*

2018/026

Avenant n°2 au bail dérogatoire avec la société TECHNI DRONE SAS pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2018 *(Montant du loyer à compter du 1er janvier 2018 : 614,02 € HT-HC par trimestre / durée : 12 mois)*

2018/027
Avenant n°1 au bail dérogatoire avec l'association DRONES PARIS REGION pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de proroger la durée jusqu'au 31 décembre 2018 *(Montant du loyer à compter du 1er janvier 2018 : 725,62 € HT-HC par trimestre)*

2018/028
Avenant n°1 au bail dérogatoire avec la société CDSI pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2018 *(Montant du loyer à compter du 1er janvier 2018 : 1 171,80 € HT-HC par trimestre / durée : 12 mois)*

2018/029
Avenant n°1 au bail dérogatoire avec avec la société CIVIC DRONE pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de proroger la durée jusqu'au 30 juin 2018 *(Montant du loyer à compter du 1er janvier 2018 : 765,00 € HT-HC par trimestre)*

2018/030
Conventions de prêt de matériel informatique dans le cadre de la mise en place du SIGB (Système intégré de gestion de bibliothèque) au sein des médiathèques du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération installées dans des équipements municipaux *(A titre gracieux / Durée : 3 ans)*

2018/031
Accord cadre à bons de commande relatif à l'entretien des Espaces Naturels et des dépendances vertes (lot n° 1), avec la société CHADEL *(Montant compris sans minimum et 2 000 000,00 € HT maximum / Durée : jusqu'au 31 décembre 2018 reconductible 3 fois 1 an)*

2018/032
Accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture et pose de conteneurs enterrés, avec la société TEMACO S.A.S. *(Montant compris entre 200 000,00 € HT minimum et 4 500 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an)*

2018/033
Convention de partenariat relative à des interventions de maintenance par des agents communautaires dans les médiathèques installées dans des équipements municipaux, dans le cadre de l'exercice de la compétence mise en réseau informatique de la lecture publique *(A titre gracieux)*

2018/034
Avenant n°1 au bail à loyer libre avec la régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération, afin de rajouter une superficie de 103,20 m² comprenant une salle de détente, un local technique, une entrée, un bloc sanitaires et cinq bureaux situés dans l'ancien pavillon du gardien aux Montatons, portant le montant du loyer annuel de 37 400,00 € à 56 016,00 €

2018/035
Contrats relatifs à la programmation du Centre d'Art Contemporain de Brétigny au cours du 1er semestre 2018 *(Montant n'excédant pas 100 000,00 €)*

2018/036
Convention de mise à disposition avec l'Association « SUCRE D'ORGE » du hangar AER 3 de l'ancienne Base aérienne 217, du 9 février au 2 mars 2018 pour du stockage de denrées alimentaires *(A titre gracieux)*

2018/037
Avenant n° 2 au marché relatif à la réalisation du Bilan Carbone® patrimoine, services et territoire de Cœur d'Essonne Agglomération avec préconisations de réduction opérationnelles, avec la société ALTEREA, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 21 mai 2018 *(Sans incidence financière)*

2018/038
Contrat de prêt à usage d'une parcelle de 4 ha de terres au Plessis-Pâté, avec Monsieur Laurent MARBOT, exploitant agricole, en vue de l'entretien de terres en respect des chartes de l'agriculture biologique, afin de permettre une exploitation en 2019 pour les futurs agriculteurs *(A titre gracieux / durée : 9 mois)*

2018/039
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018 avec l'association « Flocon Papillon » portant sur le service multi-accueil à Arpajon pour les enfants âgés de 3 mois à 4 ans *(Montant de la participation de Cœur d'Essonne Agglomération : 7 100,00 €)*

2018/040
Convention d'objectifs et de financement pour l'année 2018 avec l'Association Soins, Aide-Ménagère aux personnes âgées « ASAMPA » pour un service d'aide à domicile, d'aide-ménagère, d'aide aux personnes handicapées ou malades, la garde des personnes, l'assistance de vie, l'accompagnement transport en direction des publics dépendants sur l'ancien territoire de l'Arpajonnais *(Montant : 10 626,00 €)*

2018/042
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018 avec l'association « ReVIVRE » Ile-de-France qui gère la distribution de fruits et légumes aux usagers de l'épicerie sociale « FS3V »située à Avrainville, portée par le Secours Catholique *(Montant : 4 293,00 €)*

2018/043
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018 avec l'association « SECOURS CATHOLIQUE » qui apporte une aide alimentaire aux personnes en situation de pauvreté, de précarité et d'isolement sur le territoire de l'Arpajonnais par le biais de l'épicerie sociale des 3 vallées à Avrainville *(Montant : 10 414,00 €)*

2018/044
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018 avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement en Essonne) pour la tenue de permanences d'information du public en matière de logement et d'habitat à la Maison de Justice et du Droit *(Montant : 3 000,00 €)*

2018/045
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018 avec l'association AGE 91 pour la mise en place de deux permanences mensuelles d'information juridique au sein de la Maison de Justice et du Droit, dans le cadre de l'accès aux droits des personnes âgées et de leurs proches *(Montant : 3 054,00 €)*

2018/046
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018 avec l'association Nouvelles Voies pour la mise en place de deux permanences hebdomadaires d'un écrivain public ainsi que des réunions d'information et de prévention sur les droits fondamentaux au sein de la Maison de Justice et du droit *(Montant : 18 000,00 €)*

2018/047
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018 avec l'association MEDIAVIPP (Association Départementale de Médiation et d'Aide aux Victimes) pour la tenue de permanences d'information, d'écoute et d'orientation des victimes au sein de la Maison de Justice et du Droit ainsi que dans les communes de Brétigny-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge et au sein de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi et/ou des communes avoisinantes *(Montant total : 15 166,00€)*

2018/048
Convention d'objectifs pour l'année 2018 avec l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Essonne pour assurer des permanences juridiques au sein du Centre Socioculturel Berthe Morisot à Saint-Germain-lès-Arpajon *(Montant : 2 772,00 €)*

2018/049
Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité pour le montage d'une agence de mobilité sur le site de la gare routière Val Vert Croix Blanche, avec la société AUXILIA *(Montant compris entre 0 € minimum et 45 000,00 € HT maximum / Durée : 4 ans)*

2018/050
Contrat de cession avec la Compagnie les Contes de Roméo, pour la master-class dans le cadre du projet MACH 6, suivi du concert (Trio), à l'auditorium du Pôle culturel des Prés du Roy à Saint Germain les Arpajon le 23 mars 2018 *(Montant : 1 500,00 €)*

2018/051
Contrat de représentation avec l'Orchestre Symphonique Divertimento, pour l'organisation du concert Divertimento « Songe d'une nuit d'été », le mardi 29 mai 2018 à l'Espace Marcel Carné à Saint-Michel-sur-Orge *(Montant : 16 000,00 €)*

2018/052
Convention avec la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon pour la location de l'Espace Olympe de Gouges, pour la manifestation « Campus Jeune » du 11 avril 2018 à Saint-Germain-lès-Arpajon *(A titre gracieux / Durée : 3 jours)*

2018/053
Avenant n°1 au marché relatif aux diagnostics d'accessibilité et assistance pour le montage des dossiers d'accessibilité programmée dans différents bâtiments communautaires, avec la société QCS Services (une division de Qualiconsult Sécurité) situé à Evry, afin de prendre en compte le transfert du marché à la société QCS Services, situé à Villacoublay, suite à la réorganisation du Groupe Qualiconsult *(Sans incidence financière)*

2018/054
Convention de mise à disposition avec la commune d'Arpajon, d'une salle de Danse du Centre sportif Marcel Duhamel à Arpajon, pour l'organisation de séances de motricité à l'attention des enfants de la Crèche Familiale « Au royaume des Bambins » *(A titre gracieux / Durée : 1 an reconductible)*

2018/056
Charte partenariale avec les représentants du monde économique et de l'éducation Nationale pour la mise en œuvre d'un Comité Local Ecole Entreprise (CLEE) sur le territoire de Cœur d'Essonne, afin d'organiser et d'articuler des actions qui visent à rapprocher le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement *(Sans incidence financière)*

2018/057
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental relative à l'action « Journées de sensibilisation à la citoyenneté et la laïcité » pour l'exercice 2018

2018/058
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018, avec l'association Soutien Ecoute Prison (SEP 91), afin de faciliter l'accompagnement des personnes détenues à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, de leurs familles et de leurs proches *(Montant global et forfaitaire : 3 115,00€ TTC)*

2018/059
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018, avec l'association Accueil Solidarité Fleury, afin de faciliter l'accompagnement des personnes détenues à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, de leurs familles et de leurs proches, ainsi que les sortants de prison *(Montant global et forfaitaire : 3 427,00 € TTC)*

2018/060
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018, avec l'association Femmes Solidaires, afin de favoriser la mixité sociale en allant à la rencontre des femmes de toutes origines habitant les quartiers sensibles *(Montant global et forfaitaire : 5 919,00 € TTC)*

2018/061
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018, avec la Compagnie Nue comme l'œil, afin de favoriser l'insertion et la diversité culturelle et sociale et combattre les différences et les inégalités entre les sexes *(Montant global et forfaitaire : 5 000,00 € TTC)*

2018/062
Avenant n°3 à la convention d'occupation précaire avec la société AND SARL pour le lot n°4 de l'Hôtel d'entreprises, au Techniparc afin de proroger sa durée de 24 mois *(Montant du loyer : 2 007,94 € HT et HC par trimestre / Durée : jusqu'au 31 décembre 2019)*

2018/063
Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire avec la société PORZELAK pour le lot n°9 de l'Hôtel d'entreprises, au Techniparc afin de proroger sa durée de 24 mois *(Montant du loyer : 4 067,25 € HT et HC par trimestre / Durée : jusqu'au 31 décembre 2019)*

2018/064
Avenant au contrat de licence et d'assistance au logiciel de gestion du temps de présence KELIO passé avec la société BODET *(Montant de l'abonnement annuel global : 4 851,50 € HT soit 3 614,00 € HT relatif à la maintenance et l'assistance liées au logiciel mis en place pour la gestion de la présence et la dématérialisation de la gestion des congés, 927,00 € HT relatif à la maintenance et l'assistance liées aux terminaux (badgeuses) et 310,50 € HT relatif à l'extension des licences d'utilisation du logiciel(objet de l'avenant) / Durée : 3 ans)*

2018/066
Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du logiciel Spaiectacle de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge, avec la société GHS (*Montant annuel : 761,04 € TTC / Durée : du 1er février 2018 au 1er février 2022*)

2018/067
Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Olympe de Gouges à Saint-Germain-les-Arpajon, avec la commune de Saint-Germain-les-Arpajon, pour deux représentations du conservatoire communautaire d'Arpajon, la fête de la FM le 28 mars 2018 et le spectacle de fin d'année le 24 juin 2018 *(A titre gracieux / Durée : du 27 au 29 mars 2018 et du 23 au 24 juin 2018)*

2018/068
Adoption du règlement intérieur du réseau des médiathèques de Cœur d'Essonne Agglomération, mis en œuvre le 17 avril 2018

2018/070
Demande d'autorisation d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) pour effectuer des travaux de mise en accessibilité relatifs au Conservatoire situé 13 rue Deauvilliers à Arpajon

2018/071
Avenant n°1 concernant le transfert partiel du marché de la commune de La Norville relatif au réaménagement de la rue du Bon Puits (phase 2) – Lot n°2 : Câblage ERDF / ORANGE, avec la société PRUNEVIEILLE *(Montant : 25 852,40 € H.T. correspondant à la part de prestations relevant de la compétence communautaire liée à la voirie, transférée au 1er janvier 2018)*

2018/072
Avenant n°1 à la convention de mandat pour la construction d'un équipement public et l'aménagement d'espaces urbains situé à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec la SORGEM, mandataire, portant le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de 9 600 000,00 € HT à 9 800 000,00 € HT *(valeur septembre 2015)* (*Sans incidence financière sur la rémunération du mandataire)*

2018/073
Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système d'information voyageur sur le site de la gare routière Val Vert Croix Blanche, avec la société BG Ingénieurs Conseils SAS *(Montant compris entre 0 € minimum et 45 000,00 € HT maximum / Durée : 4 ans)*

2018/074
Travaux de raccordement électrique avec ENEDIS pour l'alimentation d'une station de relevage des eaux usées pour le fonctionnement du réseau assainissement sur la zone Sud de la base 217 *(Coût total du raccordement : 24 046,56€ HT, soit 9 618,62€ pris en charge par Enedis et reste 14 427,94 € HT pour l'Agglomération)*

2018/075
Travaux de raccordement électrique avec ENEDIS pour l'alimentation d'une station de relevage des eaux usées pour le fonctionnement du réseau assainissement sur le secteur de la Tremblaie de la base 217 *(Coût total du raccordement : 30 321,96€ HT, soit 12 128,78€ pris en charge par Enedis et reste 18 193,18 € HT pour l'Agglomération)*

2018/076
Avenant n°1 concernant le transfert partiel du marché de la commune de La Norville relatif au réaménagement de la rue du Bon Puits (phase 2) – Lot n°1 : Voirie et Réseaux Divers (VRD), avec la société COLAS *(Montant : 216 502,20 € H.T. correspondant à la part de prestations relevant de la compétence communautaire liée à la voirie, transférée au 1er janvier 2018)*

2018/077
Contrat de maintenance avec l'entreprise Komanche CSD, pour l'installation de vidéosurveillance sur la Base *(Montant annuel : 3 800,00€ HT / Durée : 24 mois)*

2018/078
Convention de mise à disposition du Pôle Culturel des prés du Roy à Saint-Germain-les-Arpajon, avec l'association Collectif Essonne Danse, pour l'organisation du Festival Rencontres Essonne Dance 2018, du 8 mars au 10 avril 2018 *(A titre gracieux)*

2018/079
Contrat de cession avec l'association Collectif Essonne Danse, pour la représentation du spectacle « l'Architecture du hasard » le 28 mars 2018 *(Montant : 1 200,00 €)*

2018/080
1er additif aux contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny avec les associations et entreprises, au cours du 1er semestre 2018 *(Montant n'excédant pas 43 000,00 €)*

2018/081
Accord-cadre multi-attributaires relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, avec les sociétés ENGIE, TOTAL ENERGIE GAZ et EDF *(Montant : 5 000 000,00 € HT maximum / Durée : 4 ans)*

2018/082
Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de diverses rues sur les communes de Longpont-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE *(Montants : 12 841,89 € HT pour la mission de base et 3 750,00 € HT pour la mission complémentaire pour la Voie des Roches à Longpont-sur-Orge, 20 056,40 € HT pour la mission de base et 5 250,00 € HT pour la mission complémentaire pour le Quartier des Folles à Longpont-sur-Orge, 13 956,10 € HT pour la mission de base et 750,00 € HT pour la mission complémentaire pour le Quartier des Hauts Buarts à Longpont-sur-Orge et 14 500,00 € HT pour la mission de base, 750,00 € HT pour la mission OPC et 3 750,00 € HT pour la mission complémentaire pour la rue Jules Ferry à Saint-Michel-sur-Orge / Durée : 10 semaines pour la phase de conception et 8 semaines pour la phase de réalisation pour chacune de ces rues)*

2018/083
Contrat de location du Rack'Am de Brétigny-sur-Orge pour le stage Sonorisation et balances proposé dans le cadre du projet MACH 6, avec la commune de Brétigny-sur-Orge, les 2, 3 et 6 mai 2018 *(Montant : 700,00 €)*

2018/084
Signature d'un protocole transactionnel avec Madame Julie KREMER, afin de mettre fin au litige relatif au remboursement rétroactif de la nouvelle bonification indiciaire *(Montant : 833,40 € pour la période du 1er mars 2012 au 28 février 2013)*

2018/087
Avenant n°1-2017 à la convention d'objectifs et de financement n°54-2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour une prestation de service relative au Relais d'Assistantes Maternelles de Cheptainville, Marolles-en-Hurepoix, Avrainville et Guibeville, portant modification des modalités de versement de la prestation de service et du financement supplémentaire

2018/088
Convention avec Energies Demain pour la mise à disposition d'un accès web à l'outil SITERRE permettant la détection de la précarité énergétique *(A titre gracieux / Durée : 1 an)*

2018/089
Convention de formation « Prévention aux risques terroristes » avec l'organisme UNAFOS SERVICES à l'attention de deux agents du service prévention *(Montant : 1 800,00 € TTC / durée : 3 jours)*

2018/090
Convention de formation CIVIL NET RH INTRANET « Bilan social » avec l'organisme CIRIL à l'attention d'un agent du service du personnel *(Montant : 395,00 € TTC / durée : 1 jour)*

2018/091
Convention de formation CIVIL NET RH INTRANET « Dossier administratif de l'agent et Organigramme » et « Gestion de la paie » avec l'organisme CIRIL à l'attention d'un agent du service du personnel *(Montant : 2 370,00 € TTC / durée : 6 jours)*

2018/092
Convention de formation « Stage de révision CAEP MNS »avec l'organisme CREPS d'Ile de France, à l'attention de quatre agents du service des sports *(Montant : 860,00 € TTC / Durée : 12 jours)*

2018/093
Convention de formation « Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD / GDPR) - Enjeux, risques et obligations légales » avec l'organisme SCRIBTEL FORMATION à l'attention d'un agent du service du SIG *(Montant : 1 500,00 € TTC / durée : 2 jours)*

2018/094
Convention de formation « Prestation de Service Unique et outils de gestion » avec l'organisme COMUNDI, à l'attention de la responsable du service petite enfance *(Montant : 2 634,00 € TTC / durée : 3 jours)*

2018/095
Accord cadre à bons de commande relatif aux missions de coordination sécurité et prévention de la santé (CSPS) pour les travaux dans les domaines de l'assainissement, du génie civil et de la voirie :
- Lot n°1 : « Missions CSPS en catégorie 1 », avec la société ETUDES & SYNERGIES *(Montant compris entre 0 € minimum et 80 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 1 fois 1 an)*
- Lot n°2 : «Missions CSPS en catégorie 2 et 3 », avec la société ETUDES & SYNERGIES *(Montant compris entre 0 € minimum et 100 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 1 fois 1 an)*

2018/096
Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Orangerie du château de Morsang-sur-Orge, avec le groupement Denis Bernard & Laurent Hudon SARL d'Architecture (mandataire) / Florence Robert & Frédéric Bœuf - rb & Cie architectes paysagistes / BET JLR *(Montant forfaitaire provisoire de 70 200,00 € HT pour la mission de base, 3 200,00 € HT pour la mission complémentaire « DIA » et 9 126,00 € HT pour la mission complémentaire « OPC » / Durée : 10 mois pour la phase de conception et 12 mois pour la phase de réalisation)*

2018/097

Demande de la deuxième tranche de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de la Dotation générale de décentralisation « Opérations de construction, d'extension ou de restructuration d'une bibliothèque» pour la construction de la nouvelle médiathèque Place George Dimitrov à Sainte Geneviève des bois

2018/109

Bail dérogatoire avec la société « C' Mon Voyage », pour le bureau n°7 et ses annexes de la Pépinière d'Entreprises au sein de la Citée du développement à Sainte-Geneviève-des-Bois *(Montant du loyer à compter du 1er mai 2018 : 767,00€ HT charges comprises par trimestre / durée : 12 mois renouvelable 2 fois 1 an sans pouvoir excéder 36 mois consécutifs)*

2018/110

Avenant n°2 au bail dérogatoire avec la société CDSI pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de préciser les modalités de résiliation dudit bail par le locataire

2018/113

Marché relatif au désamiantage et à la déconstruction sélective des bâtiments 2, 3, 4 et 5 - Zone Nord Est - Base 217 - Brétigny-sur-Orge, avec la société COLAS IDF NORMANDIE *(Montant forfaitaire : 66 422,00 € HT / Durée : 4 mois)*

2018/116

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux et l'aménagement de la rue du Parc à Brétigny-sur-Orge, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE *(Montants : 24 360,00 € HT pour la mission de base, 1 260,00 € HT pour la mission OPC et 2 250,00 € HT pour la mission complémentaire / Durée : 18 mois)*

2018/118

Demande de subvention auprès du Ministère des sports, Centre national pour le Développement du Sport (CNDS), dans le cadre du projet d'équipement innovant sports plein air sur l'ex-base aérienne 217, pour la réhabilitation du bâtiment « Béarn »

2018/121

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin des Anes à Avrainville, avec la société BEA *(Montants : 5 776,00 € HT pour la mission de base et 1 500,00 € HT pour la mission complémentaire / Durée : 6 mois)*

2018/122

Conventions de mise à disposition de personnel avec les communes de Brétigny-sur-Orge, Cheptainville, Guibeville, La Norville, Leuville-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix et Saint-Germain-lès-Arpajon pour l'encaissement de la participation des familles à la carte Scol'R pour l'année scolaire 2018-2019 *(A titre gracieux)*

2018/125

Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour une aide à l'investissement dans le cadre du Plan de Rénovation d'équipement d'accueil de jeunes enfants à la crèche parentale Flocon Papillon et au Multi-Accueil d'Ollainville concernant l'installation d'un système de climatisation

2018/127

Marché subséquent relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, avec l'entreprise EDF *(Montant : 2 500 000,00 € HT maximum / Durée : jusqu'au 30 juin 2020)*

2018/128

Avenant n° 3 à la convention cadre 4 relative à des missions pré opérationnelles et opérationnelles avec la société Air 217 Société Publique Locale Cœur D'Essonne, en vue de la reconversion de l'ex base aérienne 217, portant sur l'intégration de mentions spécifiques concernant la participation des fonds européens structurels et d'investissement dans certaines actions gérées par la SPL Air 217 *(Sans incidence financière)*

2018/129

Avenant n° 2 à la convention cadre 5 relative à des missions pré opérationnelles et opérationnelles avec la société Air 217 Société Publique Locale Cœur D'Essonne, en vue de la reconversion de l'ex base aérienne 217, portant sur l'intégration de visas et de transfert de mission « coopération/comité scientifique et filières innovantes (M10) » et « agriculture et environnement » *(Sans incidence financière)*

2018/130

Marché subséquent de travaux relatif au programme voirie 2018 pour la commune de Brétigny-sur-Orge, avec le groupement GTO (mandataire) – Urbaine de travaux *(Montant : 525 000,00 € HT maximum/ Durée : 6 mois)*

2018/131

Marché subséquent de travaux relatif au programme voirie 2018 pour la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, avec le groupement TPS (Mandataire) / SATO *(Montant : 840 000,00 € HT maximum/ Durée : 1 an)*

2018/142

Convention de mise à disposition de jeux géants en bois avec la ville de Brétigny-sur-Orge, pour contribuer à l'animation de trois journées du Challenge sportif Aggl'Olympics, les 10, 11 et 12 juillet 2018, au COSEC de Saint Michel sur Orge *(A titre gracieux)*

2018/145

Contrat d'objectifs pour l'exercice 2018 avec l'association Esprit d'Artiste, pour la démonstration d'un Art « Danse Urbaine et Populaire » dans le cadre de la soirée de restitution de l'Aggl'Olympics 2018, le 12 juillet 2018 au COSEC à Saint-Michel-sur-Orge *(Montant global et forfaitaire : 2 000,00 € TTC)*

2018/149

Demande de subvention « Fonds publics et territoires » à la Caisse d'Allocations Familiales suite à l'appel à projet « Renforcer l'accueil d'enfants porteurs de handicap »

14 contrats dans le secteur de la Petite enfance

Convention d'intervention avec l'association Bien-Traitance, Formation et Recherches, pour l'organisation de quatre interventions « Bien-traitance, bienveillance en direction des enfants et entre enfants » à l'attention du service petite enfance, le 13 avril 2018 *(Montant : 1 050,00 €)*

Contrat d'intervention avec Valérie ESCLAPEZ, psychomotricienne, pour l'organisation de trois groupes de parole autour de l'accueil des enfants en situation de handicap à leur domicile ou dans leur structure, à l'attention du service petite enfance *(Montant : 600,00 €)*

Contrat d'intervention avec Valérie BREHMER, pour l'organisation d'une journée pédagogique sur « La communication bienveillante entre parents et professionnels », le 13 avril 2018, à l'attention du service petite enfance *(Montant : 1 000,00 €)*

Contrat d'intervention avec Annie FABIEN-TEMOIN, psychomotricienne, pour cinq interventions par des ateliers moteurs et du développement psychomoteur du jeune enfant « Observations, Conseils, Temps de bilan et compte rendu écrit », au sein de la crèche familiale à Breuillet de janvier à décembre 2018 *(Montant : 1 295,00 €)*

Convention d'intervention avec l'entreprise « Nos bébés à portée de mains », pour deux séances sur « La communication gestuelle associée à la parole, découverte ludique des signes du quotidien de l'enfant accueilli chez une assistante maternelle et comptines sur les animaux » et « La découverte ludique des signes sur le thème du repas et des émotions », à l'attention du personnel et des enfants du Relais Assistantes Maternelles de Bruyères-le-Châtel, les 28 mai et 4 juin 2018 *(Montant : 270,00 €)*

Convention avec le Centre ADRES, pour l'organisation d'une séance « La Bientraitance au sein de la relation professionnelle » l'attention du service petite enfance, le 13 avril 2018 *(Montant : 950,00 €)*

Contrat d'intervention avec Nathalie VIRNOT, psychologue clinicienne, pour l'organisation d'interventions, bilans et réunion d'équipe à l'attention du personnel de la Maison de la Petite Enfance à Ollainville et des séances du supervisions à l'attention du service petite enfance, d'avril 2018 à mars 2019 *(Montant global de 3 410,00 €)*

Contrat d'intervention avec la société GAEC DE LA DOUDOU, pour l'organisation d'une visite de la ferme + le gouter, à l'attention du Relais d'Assistantes Maternelles de Cheptainville, le 12 juin 2018 *(Montant : 269,10 €)*

Convention avec la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France), pour l'animation d'un stand d'information dans le cadre du Forum Parents/Assistants maternels, l'attention des Relais d'Assistantes Maternelles, le 26 mai 2018 *(Montant : 350,00 €)*

Contrat d'intervention avec Carole GRIVEL, psychologue, pour l'organisation de séance de supervision, d'avril 2018 à mars 2019, l'attention du service petite enfance et de la crèche familiale d'Egly (Montant : 460,00 €)

Contrat d'engagement avec la Compagnie ZEBULINE pour la représentation du spectacle « Le cadeau de dernière minute », à la salle des fêtes du Lieutenant Agoutin à Marolles-en-Hurepoix, le 20 décembre 2018 *(Montant : 490,00€ TTC)*

Contrat d'intervention avec Adèle COTTE, psychologue clinicienne, pour l'organisation de séances de supervisions, d'analyse de pratiques et de groupe de parole d'assistantes maternelles, à l'attention du personnel du service petite enfance, du Relais d'Assistantes Maternelles de Breuillet et des Haltes Garderies d'Arpajon et de Marolles-en-Hurepoix, d'avril 2018 à mars 2019 *(Montant global de 2 518,00 €)*

Contrat d'intervention avec Annie FABIEN-TEMOIN, psychomotricienne, pour une intervention sur le développement psychomoteur et son accompagnement et trois ateliers de mise en pratique, au sein des Relais d'Assistantes Maternelles d'Egly et d'Ollainville d'octobre à novembre 2018 *(Montant : 1 021,00 €)*

Convention avec Sandra ONYSZKO, pour l'organisation d'une conférence « Calcul des congés payés et fin de contrat » à l'attention des familles et des assistantes maternelles, le 23 juin 2018 *(Montant : 490,00 €)*

6 contrats d'animations à la bibliothèque Maria Socard-Bocquet et au Centre Culturel des Près du Roy à Saint-Germain-lès-Arpajon :

Contrat de cession avec l'association LA COMPAGNIE DES EPICES, pour une représentation du spectacle "Les contes du c'est comme ça", le 3 février 2018 *(Montant : 828,40 €)*

Convention d'intervention avec l'entreprise Magic_Brick, pour l'animation de quatre ateliers « Stop Motion », du 24 au 27 avril 2018 *(Montant : 900,00 €)*

Contrat d'intervention avec l'auteur Elisabeth ANSCUTTER, pour l'organisation d'une conférence sur les chansons dans les dessins animés de Disney et de deux ateliers de bruitages « son-ciné », le 26 mai 2018 *(Montant : 1 100,00 €)*

Convention d'intervention avec Emilie BELLION-BANIDE, pour l'organisation d'une conférence d'actualité « Dormir pour grandir, grandir vers l'autonomie : la construction du sommeil chez l'enfant et ses aléas », le 6 avril 2018 *(Montant : 280,00 €)*

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Qui a refroidi Lemaure ?", du 29 mai au 3 juillet 2018 *(A titre gratuit)*

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation " Kamishibaï Anuki, duel dans la plaine", du 29 mai au 26 juin 2018 *(A titre gratuit)*

6 contrats d'animations à la médiathèque Louis Aragon à Morsang-sur-Orge :

Contrat d'intervention avec Joëlle TURIN, pour l'organisation d'une conférence « Face aux peurs enfantines », le 17 mars 2018 *(Montant : 400,00 €)*

Contrat de cession avec la société Music Box, pour la représentation du spectacle « The Doors are Opening », le 6 avril 2018 *(Montant : 492,80 €)*

Contrat de cession avec Compagnie L'air de dire, pour deux représentations du spectacle « Lalunelanuit », le 31 mars 2018 *(Montant : 868,40 €)*

Convention d'intervention avec Pierre CREAC'H, auteur, pour l'organisation de rencontres autour des œuvres « Le silence de l'Opéra » et « Le château des pianos », les 29 mars et 5 avril 2018 *(Montant : 898,00 €)*

Contrat de cession avec l'association SABDAG, pour la représentation du spectacle "Murs Murs Sonores", le 2 juin 2018 *(Montant : 2 500,00 €)*

Convention de mise à disposition avec la commune de Morsang pour l'association L'Université du temps Libre Essonne, de la salle de spectacle de la médiathèque Louis Aragon à Morsang-sur-Orge, pour la pratique d'activités culturelles à destination d'adultes, du 1er février au 30 avril 2018 *(A titre gracieux)*

5 contrats d'animations pour la médiathèque à Longpont-sur-Orge :

Contrat de cession avec la société TOHU BOHU, pour la représentation du spectacle "Bonne nuit", le 5 avril 2018 *(Montant : 530,00 €)*

Contrat de cession avec MR MAX PRODUCTION, pour la représentation le spectacle "Tant bien que mal", le 4 mai 2018 *(Montant : 1 079,13 €)*

Contrat de cession avec la Compagnie Histoires de Sons, pour la représentation du spectacle "Papa" le 14 juin 2018 *(Montant : 565,00 €)*

Deux contrats de cession avec la Compagnie du Regard, pour la représentation du spectacle vivant "Soirée improvisation" les 15 juin et 9 novembre 2018 *(Montant : 316,50 €)*

5 contrats d'animations à la médiathèque André Chedid à Villemoisson-sur-Orge :

Contrat d'intervention avec EcoutAnik, pour la représentation de deux séances de "Raconte-tapis et tissus d'histoires", les 31 mai et 1er juin 2018 *(Montant : 700,00 €)*

Contrat d'intervention avec ESSCOOP-SARL, pour l'organisation d'un atelier créatif « Carte Pop-Up », le 2 mai 2018 *(Montant : 160,00 €)*

Contrat de cession avec la société COLLECTIVISION, pour le droit d'exploitation de la vidéo "Mission Noël", le 15 décembre 2018 *(Montant : 145,91 €)*

Contrat de cession avec l'entreprise TCHEKCHOUKA, pour le droit d'exploitation du spectacle "Biviou raconte", le 22 juin 2018 *(Montant : 950,00 €)*

Contrat de cession avec P&P Productions, du droit d'exploitation pour deux représentations du spectacle "La berceuse", le 16 juin 2018 *(Montant : 1 250,48 €)*

4 contrats d'animations dans les bibliothèques François Mauriac et Honoré de Balzac à Sainte-Geneviève-des-Bois :

Contrat de cession avec l'association SABDAG, pour la représentation du spectacle "Siestes musicales" le 10 mars 2018 *(Montant : 1 000,00 €)*

Contrat de cession avec Francis Perin Animation Originale, pour la représentation du spectacle "Le Mim's Art Magique", le 23 mai 2018 *(Montant : 800,00 €)*

Contrat de cession avec l'association Not' Compagnie, pour deux représentations du spectacle "Le rêve de Kiwi", le 28 mars 2018 *(Montant : 1 536,80 €)*

Convention d'intervention avec Bertrand PUARD, écrivain, pour son intervention dans le cadre d'un café littéraire, le 23 juin 2018 *(Montant : 250,00 €)*

4 contrats d'animations à la médiathèque Marie Curie à Saint-Michel-sur-Orge :

Convention d'intervention avec la société AKENIUM, pour l'organisation de deux ateliers ludiques de vulgarisation scientifique sur la thématique de l'eau, le 21 mars 2018 *(Montant : 438,00 €)*

Contrat de cession avec la société TOHU BOHU, pour la représentation du spectacle "Il pleut, Il mouille", le 21 juin 2018 *(Montant : 812,57 €)*

Convention d'intervention avec Cosmetic créative studio, pour l'organisation d'un atelier « Création d'un parfum », le 2 juin 2018 *(Montant : 615,00 €)*

Convention d'intervention avec Emmanuelle RAVEL, pour l'organisation d'une conférence « L'histoire du parfum », le 1er juin 2018 *(Montant : 200,00 €)*

4 contrats d'animations à la médiathèque à Brétigny-sur-Orge :

Convention d'intervention avec l'association Regard photographique, pour l'organisation de trois ateliers d'initiation à la pratique de la photographie, les 7 avril, 26 mai et 16 juin 2018 *(A titre gratuit)*

Convention de partenariat avec l'association Ecole de musique de Brétigny sur Orge, pour l'organisation d'animations musicales régulières d'éveil musical pour les tout-petits intitulées « 3 P'tites notes » les 15 mai, 5 juin, 6 novembre et 4 décembre 2018 *(Montant : 449,40 €)*

Convention d'intervention avec Sophie QUETTEVILLE, pour l'animation d'une rencontre littéraire, le 9 novembre 2018 *(Montant : 250,00 €)*

Convention d'intervention avec l'association Club des Amateurs Photographes du Val d'Orge (CAPVO), pour l'organisation de trois ateliers d'initiation à la pratique de la photographique, les 7 avril, 26 mai et 16 juin 2018 *(A titre gratuit)*

2 contrats d'animations à la médiathèque Jacques Prévert à Villiers-sur-Orge :

Contrat de cession, avec la Compagnie du Brouillard, pour deux représentations du spectacle "Dedans", à l'Espace Colette le 21 mars 2018 *(Montant : 1 397,20 €)*

Contrat d'intervention avec Frédérique BEDOUIN, pour l'organisation de quatre ateliers d'animation (conseil et formation sur le jeu), les 30 mars, 25 mai, 12 octobre et 14 décembre 2018 *(Montant : 762,56 €)*

2 contrats d'animations à la médiathèque Les Lavandières à Leuville-sur-Orge :

Contrat de cession avec l'entreprise « La ferme de Tiligolo », pour la représentation du spectacle «La ferme de Tiligolo et ses mini-spectacles», le 30 juin 2018 *(Montant : 1 090,00 €)*

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Première Guerre mondiales 1914-1918", du 26 juin au 4 septembre 2018 *(A titre gratuit)*

2 contrats d'animations à la médiathèque Alexandre Dumas au Plessis-Pâté :

Convention d'intervention avec M. BARROUX, pour deux interventions auprès d'un jeune public en tant qu'auteur, le 17 avril 2018 (Montant : 375,00 €)

Contrat de cession avec l'association CORDYLINE, pour deux ateliers danse par la Compagnie le bocal à baleines, le 28 juin 2018 *(Montant : 100,00 €)*

1 contrat d'animation pour la médiathèque à Cheptainville :

Contrat de cession avec le producteur SMartFR La Nouvelle Aventure, pour la représentation du spectacle "Mr Pouce met son chapeau", le 17 mars 2018 *(Montant : 556,37 €)*

1 contrat d'animation dans les médiathèques Honoré de Balzac à Sainte-Geneviève-des-Bois et Andrée Chedid à Villemoisson-sur-Orge :

Convention de location avec l'association GYGO, pour l'exposition « La Nuit », du 13 au 24 mars 2018 à Sainte-Geneviève-des-Bois et du 27 mars au 7 avril à Villemoisson-sur-Orge *(Montant : 2 000,00 €)*

1 contrat d'animation à la médiathèque Elsa Triolet à Fleury-Mérogis :

Contrat de cession avec l'association QUELLE HISTOIRE !, pour la représentation du spectacle "Girotondo", le 10 novembre 2018 *(Montant : 510,00 €)*

1 contrat d'animation à l'Espace Bruyères Loisirs Culture à Bruyères-le-Châtel:

Contrat de cession avec l'association Not' Compagnie, pour trois représentations du spectacle "Le rêve de Kiwi", le 27 mars 2018 *(Montant : 1 886,80 €)*

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

3. Transformation de postes

10. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Cœur d'Essonne Agglomération

➢ **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du SCoT.

Conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire s'est retiré au moment du vote des comptes administratifs du Budget Principal et des Budgets annexes.

Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

11. Compte Administratif 2017 - Budget annexe Base Aérienne

➢ **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Base Aérienne» comme suit :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	**78 443,16 €**
Section d'investissement	
. solde d'exécution	**1 143 413,91 €**

12. Décision Modificative - Budget annexe Base Aérienne

➢ **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative 1-2018 de la Base aérienne, arrêtée à un montant de :

- ***Investissement*** **- 5 904 202.00 *euros***
- ***Fonctionnement*** **+ 780 000.00 *euros***

13. *Poursuite de la démarche partenariale sur la desserte du secteur sud francilien*

➢ **DECIDE** de participer à la démarche d'étude partenariale proposée par le Département sur la desserte du secteur sud francilien dans des modalités techniques et financière à préciser avec l'ensemble des partenaires.

➢ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.

14. *Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, entre CPS et CDEA, relative à l'étude de requalification urbaine et économique de la RN20 sur les territoires des communes de La Ville du Bois, Ballainvilliers et Longpont-sur-sur-Orge*

➢ **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté d'Agglomération Paris Saclay relative à l'étude de requalification urbaine et économique de la RN20 sur les territoires des communes de La Ville du Bois, Ballainvilliers et Longpont-sur-Orge, dont le coût prévisionnel s'élève à 140 000,00 € HT (participation CPS de 67% et participation de CdEA de 33% / subvention de 70% maximum).

15. *ZAC de la Mare aux Bourguignons à Egly - prorogation de la DUP*

➢ **APPROUVE** la demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique, prise par arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2013, relative à la ZAC de la Mare aux Bourguignons.

➢ **AUTORISE** M. le Président à solliciter de Monsieur le Préfet la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique relative à la ZAC de la Mare aux Bourguignons à Egly, pour une durée de 5 ans, au bénéfice de la SAEM Essonne Aménagement, soit jusqu'en 2023.

La délibération suivante est adoptée par 43 voix et ne prennent pas part au vote les membres de la Sorgem (Madame LEROUX et Messieurs BRAIVE, LEONHARDT, JOUBERT, MEARY, PETITTA, TANGUY, ZUNINO, AMRANE et JOUIN)

16. *ZAC « Maison-Neuve » à Brétigny-sur-Orge : avenant n°16 au traité de concession d'aménagement avec la SORGEM*

➢ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°16 au traité de concession d'aménagement de prorogation jusqu'au 31.12.2020.

➢ **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer l'avenant au traité de concession d'aménagement ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les quinze délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

17. *Avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique avec Grand Paris Aménagement pour les travaux de requalification de la ZAC des Radars et de la ZAC de l'Hôtel-Dieu à Fleury-Mérogis*

➢ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la requalification des parcs d'activité des Radars et de l'Hôtel Dieu à Fleury-Mérogis, qui porte respectivement le coût des travaux à 289 949,50 e HT en tranche ferme et 80 989,50 € HT en tranche conditionnelle.

➢ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la requalification des parcs d'activité des Radars et de l'Hôtel Dieu à Fleury-Mérogis.

18. *LCE ZAC VVCB - Acquisition des parcelles B 475, B 476, B480, A1151 et A1152 et des emprises partielles des chemins ruraux du Port et de la Remise Charpentier sur la commune du Plessis-Pâté*

➢ **DECIDE** d'acquérir, les parcelles cadastrées A 1151, A 1152, B 475, B 476, et B 480 aménagées par la SORGEM, d'une emprise totale d'environ 900 m² au prix de 24.039 € HT soit 28.846,80 € TTC.

➢ **AUTORISE** le Président de Cœur Essonne Agglomération, ou son représentant, à signer les actes authentiques ainsi que tous documents afférents aux acquisitions des terrains objet de la présente.

19. *ZAC VVCB – Acquisition d'une emprise foncière complémentaire pour l'aménagement d'une gare routière sur la commune de Plessis-Pâté*

➢ **DECIDE** d'acquérir le terrain aménagé par la SORGEM composé de la parcelle cadastrée A.1155 située sur la commune du Plessis-Pâté, soit une emprise totale d'environ 679 m², au prix de 81.961,17 € HT, soit 98.353,40 € TTC.

➢ **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération, ou son représentant, à signer les actes authentiques ainsi que tous documents afférents aux acquisitions de terrain situé sur la parcelle objet de la présente.

20. ZAC VVCB – Acquisition de la voie des Ciroliers sise dans la ZAC Val Vert Croix Blanche

➢ **DECIDE** d'acquérir auprès de la SORGEM, la voie des Ciroliers, et ses aménagements, d'une surface d'environ 1,3 ha, issue des parcelles cadastrées A380p et A 479p situées sur la commune du Plessis-Pâté, au prix de 1.650.000 € HT.

➢ **AUTORISE** le Président de Cœur Essonne Agglomération, ou son représentant, à signer les actes authentiques ainsi que tous documents afférents aux acquisitions de terrain situé sur la parcelle objet de la présente.

21. Délibération relative à l'engagement d'un contrat de partenariat entre l'agglomération et le département

➢ **SOLLICITE** l'engagement d'un contrat de partenariat avec le Département.

➢ **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 683 682 euros, pour la réalisation d'une opération d'aménagement de voirie, Route de Cheptainville, à Marolles-en-Hurepoix.

➢ **APPROUVE** le plan de financement de l'opération et son échéancier de réalisation.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

22. Compte Administratif 2017 - Budget annexe Parcs d'Activités

➢ **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Parcs d'activités » de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	**183 902.67 €**
Section d'investissement	
. solde d'exécution	**-432 273.26 €**

23. Décision modificative n°1 - Budget annexe Parcs d'Activités

➢ **ADOPTE** par chapitre, pour la section de fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes, la décision modificative n° 1 du budget annexe « Parcs d'activités », pour une opération comptable de valorisation.

Section de fonctionnement : Recettes : 501 500,00 € / Dépenses : 501 500,00 €

24. Compte Administratif 2017 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises

➢ **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Hôtel d'entreprise » de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	**172 828.77 €**
Section d'investissement	
. solde d'exécution	**-26 474.03 €**

25. Décision modificative n°1 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises

➢ **ADOPTE** par chapitre, pour la section d'investissement, équilibrée en dépenses et en recettes, la décision modificative n° 1 du budget annexe « Hôtel d'Entreprises » arrêtée à un montant de :

- Investissement - 30 000.00 €

26. Versement d'un complément de prix à la Ville de Fleury-Mérogis suite à la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AN276 – ZI des Ciroliers à Fleury-Mérogis

➢ **DECIDE** de verser à la Ville de Fleury-Mérogis un complément de prix d'un montant de 1 930 718€, au titre de la cession d'une partie de la parcelle AN276, sise Z.I des Ciroliers.

➢ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document, et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

27. Approbation du nouveau plan de financement relatif à l'opération de construction d'un bâtiment modulaire destiné au développement de la filière drone

➢ **ADOPTE** le nouveau plan de financement prévisionnel pour l'opération de construction d'un bâtiment modulaire, portant le montant total des dépenses prévisionnelles à 5 444 280,00 € réparti entre le FEDER (42,75%), le CIN (37,25%) et CdEA (20%).

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

28. Approbation du plan de financement prévisionnel pour mener l'action d'aide à la création d'entreprise sur la période 2019-2020

➢ **DECIDE** d'approuver le plan de financement prévisionnel pour mener l'action d'aide à la création d'entreprise s'élevant à hauteur de **184 184**€, dont une participation FSE à hauteur de **92 092**€.

➢ **DIT QUE** le montant inscrit pour l'action d'aide à la création d'entreprise n'engendre aucunes dépenses supplémentaires, cette opération se faisant à moyen constant.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

29. Signature de la Charte en faveur des achats socialement responsables sur le Département de l'Essonne 2018-2020

➢ **DECIDE** que Cœur d'Essonne Agglomération intègre le réseau départemental des achats responsables en qualité à la fois de facilitateur des clauses sociales sur son territoire et de donneur d'ordre.

➢ **AUTORISE** le Président à signer la charte en faveur des achats socialement responsables sur le Département de l'Essonne 2018-2020 et tout document se rapportant à ce dossier.

30. Adhésion à l'Association nationale des collectivités territoriales pour la formation, l'insertion et l'emploi (Alliance Ville Emploi)

➢ **DECIDE** d'adhérer à Alliance Villes Emploi pour un montant annuel de 5332.81 euros.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

31. Approbation de la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Saint Michel sur orge

➢ **APPROUVE** la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville associant la commune de Saint Michel sur orge, les services de l'Etat, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat et Cœur d'Essonne Agglomération

➢ **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

La délibération suivante est adoptée par 52 voix et 1 abstention (Monsieur FILLEUL).

32. Lancement de l'étude pré-opérationnelle à un nouveau dispositif d'opération programmée de type OPAH

➢ **DECIDE** de réaliser une étude pré-opérationnelle de programme de type OPAH, afin de définir la stratégie opérationnelle (type de dispositif, périmètre(s), moyens...) la mieux adaptée.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier, engager toutes les démarches relatives à ce dossier, et à solliciter les partenaires pour les demandes de subventions éventuelles.

La délibération suivante est adoptée par 44 voix, 4 abstentions (Mesdames et Messieurs DUDIOT, HAZOUT, RAUZE et SOUBRA) et 5 contre (Mesdames et Messieurs BRUN, FILLEUL, LAMOUR, LENFANT et THOMPSON)

4. Contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

➢ **RAPPELLE** au préalable, que les collectivités territoriales contribuent déjà largement à la réduction des dépenses publiques et du déficit public à travers la baisse significative des dotations décidées depuis plusieurs années par les gouvernements successifs.

➢ **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec l'Etat lié à la maîtrise des dépenses publiques pour les exercices 2018,2019 et 2020 et à poursuivre les discussions ultérieures avec les services de la Préfecture.

➢ **PRECISE** que le contrat soulignera les particularités de CDEA à prendre en compte lors de l'appréciation des comptes de gestion et en particulier, conformément à l'article 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018, les éléments susceptibles d'affecter la comparaison entre exercices et notamment les transferts de charges ou la survenance d'éléments exceptionnels affectant significativement le résultat.

Les neuf délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

5. *Approbation du Compte de Gestion 2017 de Cœur d'Essonne Agglomération*

➢ Après avoir constaté la concordance entre le compte de gestion du Trésorier et le Compte Administratif de Cœur d'Essonne Agglomération.

➢ **ADOPTE**, en l'absence d'observations et de réserves, le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois.

6. *Compte Administratif 2017 - Budget Principal*

➢ **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

section d'investissement
solde d'exécution **- 2 219 173.94 €**

section de fonctionnement
résultat de clôture **+ 8 768 550.41 €**

7. *Décision Modificative n°1 – Budget Principal 2018*

➢ **ADOPTE** la décision modificative 1-2018 de Cœur d'Essonne Agglomération, équilibré en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement **7 348 812.00 €**
et
Section de fonctionnement **577 339.00 €**

8. *Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2018 (FPIC)*

➢ **DECIDE** d'opter pour la **répartition dérogatoire libre** et de choisir d'affecter, pour l'exercice 2018, l'intégralité du prélèvement à Cœur d'Essonne Agglomération, soit 2 233 095,00 €.

9. *Versement financier complémentaire au profit de la commune de Brétigny-sur-Orge correspondant à la nouvelle valorisation de la ZAC Maison Neuve*

➢ **DIT** que la somme de **501 500 €** est inscrite en dépenses et en recettes au budget annexe des Parcs d'Activités 2018.

➢ **DECIDE** de verser à la commune de Brétigny-sur-Orge la somme de **501 500 €** au titre de la nouvelle valorisation provisoire de la ZAC Maison Neuve et portant ainsi la valorisation provisoire de la ZAC à 9 496 760 € (valorisation de 2015 = 8 995 260 € + valorisation de 501 500 €).

➢ **DIT** que la commune de Brétigny-sur-Orge doit délibérer de façon concordante pour accepter cette nouvelle valorisation de la ZAC et s'engager à reverser cette somme à Cœur d'Essonne Agglomération dans l'hypothèse où le résultat excédentaire prévisionnel de l'opération serait remis en cause.

33. *Approbation de la convention cadre de la Maison de Services Au Public de Cœur d'Essonne Agglomération « MSAP »*

➢ **APPROUVE** les termes de la convention cadre pour la création de la Maison de Services Au Public de Cœur d'Essonne Agglomération, à conclure avec la CAF de l'Essonne, la CNAV, la MSA, le CDAD et la Mission Locale des 3 Vallées,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention cadre et tout document y afférent.

34. *Compte Administratif 2017 – Budget annexe de l'Espace Jules Verne*

➢ **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Espace Jules Verne » comme suit :

Section d'Investissement
- Solde d'exécution **+ 178 319,62** €

Section de Fonctionnement
- Résultat de clôture **+ 336 050,04 €**

35. *Décision Modificative n°1 – Budget annexe de l'Espace Jules Verne*

➢ **ADOPTE** la décision modificative 2018 du budget annexe de l'Espace Jules Verne, équilibré en recettes et en dépenses à :

- section d'investissement, virement de crédits entre chapitres :

Chapitre	/ nature	/ fonction	/ montant
21	2184	30	- 3 000
20	2051	30	+ 3 000

36. Régie publique Espace Marcel Carné – Convention annuelle de contraintes de service public pour 2018

➢ **AUTORISE** le Président à signer la convention annuelle de contraintes de service public entre l'Agglomération et l'Etablissement Public à caractère industriel et Commercial « Espace Marcel Carné » pour l'année 2018.

➢ **CHARGE** le Président, ou toute personne habilitée par lui, à signer les éventuels avenants à intervenir et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

La délibération suivante est adoptée par 50 voix, 2 abstentions (Messieurs BRUN et LAMOUR) et 1 contre (Monsieur SOUBRA)

37. Adhésion de Cœur d'Essonne Agglomération à l'association « Cluster Grand Paris Sport »

➢ **DECIDE** d'adhérer à l'association « Cluster Grand Paris Sport » pour un montant annuel de 50€ (cinquante euros).

➢ **PROPOSE** la candidature dans le collège institutionnel de :

- Madame Sophie RIGAULT, comme représentant(e) de Cœur d'Essonne Agglomération.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les vingt-six délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

38. Compte Administratif 2017 - budget annexe Assainissement et Eau potable

➢ **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Assainissement – Eau potable » comme suit :

. Section d'Investissement
Solde d'exécution **- 657 321,23 €**

. Section de Fonctionnement
Résultat de clôture **5 230 486,01 €**

39. Affectation des résultats de l'exercice 2017 du budget annexe Assainissement et Eau potable

➢ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	**5 230 486,01 €**
Section d'investissement	
. solde d'exécution (001)	**-657 321,23 €**
. solde des restes à réaliser	**-3 578 957,98 €**
Soit un déficit de financement en section d'investissement de :	**-4 236 279,21 €**

➢ **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Il est proposé d'affecter le solde de la section de fonctionnement de la façon suivante :

. 1068 – dotations	**4 236 279,21 €**
. 002 – report en fonctionnement	**994 206,80 €**

40. Budget Supplémentaire 2018 – Budget annexe Assainissement et Eau potable

➢ **ADOPTE** le Budget Supplémentaire 2018 du budget annexe «Assainissement – Eau potable» équilibré en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement	**7 600 419,46 €**
et	
Section de fonctionnement	**1 394 206,80 €**

41. Retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour l'exercice de la compétence distribution de l'eau potable

➢ **APPROUVE** le retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour les communes d'Arpajon, d'Avrainville, de Breuillet, de Cheptainville, d'Egly, de Guibeville, de La Norville, de Marolles-en-Hurepoix, d'Ollainville, de Saint Germain-lès-Arpajon, selon la procédure de droit commun, pour l'exercice de la compétence distribution de l'eau potable, à compter du 1er janvier 2019.

➢ **DEMANDE** à Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret de bien vouloir acter du retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la compétence distribution de l'eau potable par la prise d'un arrêté inter préfectoral.

42. Avis sur la demande de retrait de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde du syndicat des Eaux Ouest Essonne pour l'exercice de la compétence eau potable

➢ **APPROUVE** la demande de retrait total de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde du SEOE pour les communes de Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou et Chauffour-les-Etréchy, pour l'exercice de la compétence eau potable, à compter du 1er janvier 2019,

➢ **DEMANDE** à ce que les conditions de retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération pour la commune de Bruyères-le-Châtel soient mises en œuvre par le SEOE.

43. Modification des statuts de la Régie Eau Cœur d'Essonne et désignation des membres du Conseil d'administration

➢ **ADOPTE** les statuts de la régie publique Eau Cœur d'Essonne.

➢ **DESIGNE** 15 membres du Conseil communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération au Conseil d'Administration de la régie Eau Cœur d'Essonne:

- M. Eric BRAIVE, Président de Cœur d'Essonne Agglomération
- M. Sylvain TANGUY, du Plessis-Pâté
- M. Philippe ROGER, de Sainte-Geneviève-des-Bois
- Mme Marion LENFANT, de Morsang-sur-Orge
- Mme Cécile BESNARD, de Brétigny-sur-Orge
- M. Bernard ZUNINO, de Saint-Michel-sur-Orge
- M. François CHOLLEY, de Villemoisson-sur-Orge
- Mme Thérèse LEROUX, de Villiers-sur-Orge
- M. Alain LAMOUR, de Longpont-sur-Orge
- M. Claude BOUTIN, de Fleury-Mérogis
- M. Bernard FILLEUL, de La Norville
- M. Gérard MARCONNET, d'Egly
- M. Pascal FOURNIER, d'Arpajon
- M. Raymond BOUSSARDON, de Cheptainville
- Mme Véronique MAYEUR, de Breuillet

➢ **DESIGNE** pour l'association Aggl'EAU Publique du Val d'Orge :

- M. Pascal GRANDJEAT, titulaire,
- Mme Nicole ESTEVE, suppléante.

➢ **DESIGNE** pour l'association UFC que Choisir du Val d'Orge :

- M. Philippe ISENBECK, titulaire,
- M. Gérard BROCHOT, suppléant.

➢ **DESIGNE** pour l'association Breuillet Nature :

- M. Emmanuel DESERT, titulaire,
- M. Jean LAPIERRE, suppléant.

➢ **DESIGNE** pour l'association CLCV UD91 91170 Viry-Châtillon :

- M. DORVILLE Lucien, titulaire,
- Mme ONOMO Fidèle, suppléante.

➢ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

44. Adoption du plan d'actions du bilan carbone patrimoine, services et territoire

➢ **DECIDE** d'adopter le plan d'actions du Bilan carbone patrimoine, services et territoire pour sa mise en œuvre.

➢ **PRECISE** que ce Bilan Carbone constitue un volet du Plan Climat-Air-Energie Territorial.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

45. Soutien au lancement d'un schéma directeur de réseaux de chaleur mené par le SIPPEREC

➢ **SOUTIENT** le lancement d'un schéma directeur des réseaux de chaleur financé par le SIPPEREC.

➢ **PRECISE** que Cœur d'Essonne Agglomération collaborera pleinement à la bonne conduite de cette étude, qu'elle participera au comité de pilotage et qu'elle soutiendra toute démarche visant à développer la géothermie sur son territoire, conformément aux préconisations qui émaneront du schéma directeur.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

46. Acquisition des parcelles situées sur les communes de Brétigny-sur-Orge, Saint Michel sur Orge, Sainte Geneviève-des-Bois et du Plessis-Pâté pour permettre l'aménagement de la deuxième phase de la LCE (tronçon Ouest)

➢ **DECIDE** d'acquérir au prix correspondant à l'estimation des Domaines à plus ou moins 20%, avec les indemnités accessoires et aléas divers, d'un ensemble de terres de cultures, friches, de parties de chemins ruraux ou vicinaux, de terrains non bâtis constitué des parcelles cadastrées :

- sur la commune de Saint Michel-sur-Orge, la parcelle AV.301,
- sur la commune de Sainte Geneviève-des-Bois AT 135,
- sur la commune du Plessis-Pâté, A 93p1, A 94p1, A 101p2, A 882, A 930, A 931, A 932,
- sur la commune de Brétigny-sur-Orge, A308, A309, A310, A311, A 312, A 315, A 316, A 317, A 318, A 319, A 320, A 321, A322, A 323, A 324, A 325, A 326, A 327, A 328, A 329, A 330, A 331, A 332, A 335, A 336, A 337, A 415, A 438, A 439, A 492, A 761, A 695,

auprès de leurs propriétaires respectifs, soit une emprise totale d'environ 2,7 ha, au prix estimé par les Domaines.

➢ **AUTORISE** le Président de Cœur Essonne Agglomération, ou son représentant, à signer les actes authentiques ainsi que tous documents afférents aux acquisitions des terrains objet de la présente.

47. Liaison Centre Essonne : demande d'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, et d'une enquête parcellaire conjointe

➢ **DECIDE** de solliciter auprès du Préfet de l'Essonne, au bénéfice de Cœur d'Essonne Agglomération, la déclaration d'utilité publique et le ou les arrêtés de cessibilité nécessaire(s) à la réalisation du projet de la Liaison Centre Essonne.

➢ **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 16.302 du 08 décembre 2016.

➢ **DEMANDE** au Préfet de l'Essonne, de prescrire conjointement une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire, en vue de permettre l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération.

➢ **CHARGE** le Président ou son représentant de constituer les dossiers d'enquêtes et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

48. Liste des logements de fonction pour nécessité absolue de service

➢ **ARRETE** la liste des logements de fonction pour nécessité absolue de service.

➢ **PRECISE** que toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, gaz, chauffage, assurance habitation, travaux d'entretien et menues réparations, taxe d'habitation...) seront acquittées par l'agent.

49. Indemnités horaires pour travail normal de nuit et majoration spéciale pour travail intensif

➢ **DECIDE** de faire bénéficier des indemnités horaires pour travail normal de nuit et à la majoration spéciale pour travail intensif les agents fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi que les agents non titulaires appelés à accomplir totalement ou partiellement leur service entre 21h heures et 6 heures du matin, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire de travail,

➢ **DECIDE** d'appliquer le taux horaire de l'indemnité pour travail de nuit à 0,17 euros par heure effective de travail. En cas de travail intensif, ce montant est majoré de 0.80 euros par heure (soit au total 0.97 euros /heure). Le travail intensif consiste en une activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance. L'indemnité horaire de nuit, assortie ou non de la majoration spéciale pour travail intensif, ne peut se cumuler avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ou permanence de nuit.

➢ **DECIDE** la prise en compte de l'évolution de ce taux lorsqu'il sera revalorisé par décret ou arrêté ministériel.

50. Evolution des contrats uniques d'insertion et des contrats d'accompagnement à l'embauche (CUI-CAE) vers le parcours emploi compétences

➢ **DECIDE** de faire évoluer le contrat unique d'insertion et le contrat d'accompagnement à l'embauche vers le support du Parcours Emploi Compétences.

➢ **AUTORISE** le Président à signer les conventions, renouvellement et avenant à intervenir.

51. Annualisation du temps de travail pour les agents de l'Espace Jules Verne – Approbation du protocole

➢ **APPROUVE** le Protocole d'annualisation du temps de travail des agents de l'Espace Jules Verne.

➢ **AUTORISE** le Président à signer ledit Protocole et tout document s'y afférent.

52. Fonctionnement des permanences pour les agents de l'Espace Jules

➢ **DECIDE** d'instituer le régime des permanences pour les agents concernés de l'Espace Jules VERNE.

➢ **PRECISE** que les cas de recours à la permanence sont les suivants :

- samedis, dimanches et jours fériés uniquement

➢ **PRECISE** que les emplois concernés sont les suivants :

- Agent de Catégorie A (hors filière technique)

➢ **PRECISE** que les modalités de compensation sont les suivantes :

- Les périodes de permanence donneront lieu à compensation par une durée équivalente au nombre d'heure de travail effectif majoré de 25%

➢ **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

53. Approbation de la convention relative à l'organisation du service de santé au travail avec ASTE

➢ **APPROUVE** les termes de la convention relative à l'organisation du service de santé au travail avec l'Association pour la Santé au Travail en Essonne (ASTE).

➢ **PRECISE** que la cotisation de CDEA pour 2018 s'élève à 87,70 euros HT par agent pour un Suivi Individuel (SI) et à 98,40 euros HT par agent pour un Suivi Individuel renforcé (SIR).

➢ **PRECISE** que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018 et est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

➢ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

54. Approbation d'adhésion au régime d'assurance chômage à titre révocable pour les contractuels

➢ **APPROUVE** la convention d'adhésion relative à l'assurance chômage des agents contractuels de Cœur D'Essonne Agglomération à conclure avec l'URSSAF, effective à compter du 1er juillet 2018.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

55. Décharge de responsabilité d'un régisseur – sursis de paiement

➢ **EMET** un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse déposée par le régisseur de l'Espace Nautique de SGDB, pour un montant total de **3 024.20 €** suite au compte-rendu d'infraction du 30.03.2016.

➢ **DECIDE DE PRENDRE** en charge sur le budget principal la totalité de cette somme, à savoir **3 024.20 €.**

➢ **ACCEPTE** la demande de sursis de paiement jusqu'à la réponse du Ministère de l'Economie.

56. Aménagement du site de l'ex Base aérienne 217 : Acte modificatif de servitude sur le foncier appartenant à la société EAST BALT BAKERIES

➢ **AUTORISE** la modification de la servitude réelle et perpétuelle de passage d'une canalisation existante souterraine d'évacuation des eaux pluviales constituée sur le fond servant (cadastré C 79 et appartenant à EAST BALT BAKERIES) au profit du fond dominant (cadastré C 80 et appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération). Le propriétaire du fond servant, sur lequel pèse la servitude, sera indemnisé à hauteur de 53 820 euros toutes taxes comprises par le propriétaire du fond dominant.

➢ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.

57. Aménagement du site de l'ex Base aérienne 217: Cession d'un terrain appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération à la société PARCOLOG –Rectification erreur matérielle

➢ **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 18.011 du 08.02.2018

➢ **AUTORISE** la cession d'une emprise d'environ 2 749 m² à la société PARCOLOG, ou toute personne morale que cette dernière souhaiterait se substituer pour la réalisation de ce projet aux conditions équivalentes, à prendre sur la parcelle cadastrée C 80 d'une contenance de 49 ha 88 a 51 ca situés sur la commune du Plessis-Pâté, pour un prix global de 192 430 euros soit 70€ HT le m². Cette cession de bande de terrain supplémentaire porte à environ 99.999m² la contenance totale pour la réalisation du projet PARCOLOG, soit 7.019 930 € HT auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur au jour de la vente.

➢ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.

58. *Modification de la liste des zones d'activité économique (ZAE) du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération : Intégration en ZAE de la Route de Marolles et de la Route de la Ferté Allais.*

➢ **APPROUVE** la liste des zones d'activités économique de Cœur d'Essonne Agglomération rectifiée intégrant des emprises d'activités économiques sur le secteur de la Mare Jacob à La Norville.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

59. *Convention de gestion des pistes cyclables situées le long de la Francilienne (RN104)*

➢ **AUTORISE** le Président à signer avec l'Etat (DiRIF), la convention permettant à Cœur d'Essonne Agglomération d'assurer la gestion des pistes cyclables situées le long de la Francilienne (RN104) reliant la rue du 8 mai 1945 à Leuville-sur-Orge, à la Z.A. des Ciroliers à Fleury-Mérogis.

60. *Avenant de transfert – Circuits spéciaux scolaires dans le département de l'Essonne (marché 2017-77) – Lot n° 39*

➢ **APPROUVE** l'avenant « de transfert » au lot n° 39 du marché référencé 2017-77 ayant pour objet l'exécution d'un service de transports scolaires en circuits spéciaux scolaires dans le département de l'Essonne conclu entre Ile-de-France Mobilités et la société TRANSDEV CEAT,

➢ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant.

61. *Approbation du Règlement de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés*

➢ **APPROUVE** le règlement de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés,

➢ **DIT QUE** le règlement de collecte sera transmis à chaque commune membre de Cœur d'Essonne Agglomération pour approbation puis transcription par arrêté municipal.

62. *Approbation des statuts modifiés du syndicat issu de la fusion du SICTOM du Hurepoix et du SIREDOM*

➢ **RAPPORTE** la délibération n°18-068 du 27 mars 2018 relative à l'approbation des statuts modifiés du syndicat issu de la fusion du SICTOM du Hurepoix et du SIREDOM,

➢ **APPROUVE** les statuts modifiés du syndicat issu de la fusion du SICTOM du Hurepoix et du SIREDOM annexés à l'arrêté interdépartemental n°2017-PREF.DRCL/854 du 20 décembre 2017 portant fusion entre le Syndicat Mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des cantons d'Arpajon, Dourdan, Limours, Saint-Chéron et communes limitrophes (SICTOM du Hurepoix) et le Syndicat intercommunal pour le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères (SIREDOM),

➢ **PREND ACTE** de la nouvelle dénomination du syndicat mixte fermé à la carte : Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM).

63. *Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE)*

➢ **ADOPTE** les modifications des statuts, proposées et votées par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 12 avril 2018,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soient constatées, par arrêté inter préfectoral, les modifications statutaires précitées.

Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 50 voix et 1 abstention (Monsieur SOUBRA)

64. *Adoption des nouveaux statuts du Syndicat mIxte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO)*

➢ **REFUSE** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIBSO le 16 mai 2018.

65. *Approbation du projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé à la carte issu de la fusion du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), du Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement des communes de la région de Limours (SIHA)*

➢ **APPROUVE** l'arrêté préfectoral portant projet de fusion entre les syndicats suivants : SIVOA, SIBSO et SIHA, et les statuts.

Les neuf délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

66. Adhésion des communes de Marolles-en-Hurepoix et de La Ferté Alais au SIARCE pour l'exercice des compétences Gaz et Electricité

➢ **APPROUVE** la demande d'adhésion des communes de Marolles-en-Hurepoix et de La Ferté Alais au SIARCE au titre des compétences Gaz et Electricité,

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Mesdames les Préfètes de l'Essonne et de Seine et Marne ainsi que Monsieur le Préfet du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, les adhésions précitées.

67. Attribution du marché n°2018-09 relatif à la construction d'une médiathèque communautaire à Sainte-Geneviève-des-Bois - lots 5, 7 et 11

➢ **AUTORISE** la SORGEM à signer les marchés pour les travaux de construction de la médiathèque communautaire à Sainte-Geneviève-des-Bois selon les modalités suivantes :

Lot 5 : Menuiserie intérieure – signalétique avec la société HERVE sise 2 rue de la Motte 78130 LES MUREAUX pour un montant global et forfaitaire de 467 214,44 € H.T pour l'offre de base et 14 673,97 € HT pour la prestation supplémentaire n°1 pour le mobilier soit un total de 481 888,41 € HT.

Lot7 : Métallerie avec la société MARCHAIS sise 5 chemin des Voiries 91310 LEUVILLE-SUR-ORGE pour un montant global et forfaitaire de 236 758,00 € H.T pour l'offre de base et 40 860,00 € HT pour la prestation supplémentaire n°1 pour les gradins soit un total de 277 618,00 € HT.

Lot11 : VRD Plantations avec la société STRF sise 57 rue de La Libération 91590 BOISSY LE CUTTE pour un montant global et forfaitaire de 594 966,60 € HT.

➢ **PRECISE** que la durée prévisionnelle du chantier pour les travaux de construction d'aménagement d'un équipement public à Sainte-Geneviève-des-Bois est de 19 mois.

68. Protocole d'accord transactionnel entre la société KAUFMAN & BROAD HOMES et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la VEFA relative à la médiathèque de Brétigny-sur-Orge entre Cœur d'Essonne Agglomération, la SORGEM et la SCCV Brétigny Bois Badeau (VCP)

➢ **AUTORISE** le Président à conclure le protocole transactionnel avec la société KAUFMAN & BROAD HOMES au titre des désordres dénoncés à ce jour dans le cadre des travaux de la médiathèque à Brétigny-sur-Orge.

➢ **AUTORISE** le Président à signer le protocole transactionnel visé ci-dessus ainsi que la quittance subrogative conventionnelle afférente.

69. Convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de St Michel sur Orge relatif aux travaux de voirie de la rue de la fontaine de l'orme

➢ **APPROUVE** les termes de la convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de St Michel sur IOrge portant sur les travaux de voirie de la rue de la fontaine de l'orme.

➢ **PRECISE** que le marché de travaux relatif aux travaux de voirie de la rue de la fontaine de l'orme a été notifié pour un montant de 175 512.68 € HT.

➢ **PRECISE** que la mairie de St Michel sur Orge s'engage à verser à Cœur d'Essonne Agglomération une participation, sous forme de fonds de concours, d'un montant de 87 756.34 €.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

70. Convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Breuillet relatif aux travaux de voirie de la rue des Buttes Réault

➢ **APPROUVE** les termes de la convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Breuillet portant sur les travaux de voirie de la rue des Buttes Réault.

➢ **PRECISE** que le marché de travaux relatif aux travaux de voirie de la rue des Buttes Réault a été notifié pour un montant de 1 109 084.90 € HT.

➢ **PRECISE** que la mairie de Breuillet s'engage à verser à Cœur d'Essonne Agglomération une participation, sous forme de fonds de concours, d'un montant de 554 542, 45 €.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

71. *Convention de mise à disposition de personnel des Directeurs des Services techniques de Leuville-sur-Orge et Villemoisson-sur-Orge dans le cadre de la compétence Voirie*

➢ **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnel pour les communes de Leuville sur Orge et Villemoisson-sur-Orge avec Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence Voirie et tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

72. *Convention de mise à disposition d'un terrain appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération au profit d'ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation électrique*

➢ **AUTORISE** le président à signer la convention avec ENEDIS fixant les modalités de mise à disposition du terrain sur lequel est installé un poste de transformation électrique.

73. *Aménagement du site de l'ex Base aérienne 217 : signature d'une convention de servitude avec ENEDIS*

➢ **AUTORISE** la signature de la convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'un câble haute tension sous les terrains de la Base.

➢ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.

74. *Acquisition de terrains cadastrés AC 89, sur la commune de Villiers-sur-Orge en vue d'aménager une coulée verte sur un espace naturel sensible (ENS)*

➢ **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à acquérir auprès des propriétaires la parcelle cadastrée AC 89, sise à Villiers-sur-Orge (91700), d'une emprise d'environ 276 m² au prix de 2208 € soit 8€/m².

➢ **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que tout document afférent à l'acquisition de la parcelle objet de la présente.

La délibération suivante est adoptée par 52 voix et ne prend pas part au vote (Madame HAZOUT).

75. *Convention financière relative à la prise en charge des frais d'entretien et de gestion du domaine régional de Saint-Eutrope*

➢ **APPROUVE** la convention financière relative à la prise en charge des frais d'entretien et de gestion du domaine régional de Saint-Eutrope établie conjointement avec l'Agence Régionale des Espaces Verts d'Ile-de-France qui fixe le montant et les modalités de versement de la participation financière pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

➢ **PRECISE** que la convention est prévue pour 3 ans à compter de sa notification, renouvelable 1 fois au terme des 3 ans de manière expresse et sur la même durée.

➢ **PRECISE** que le montant de la participation financière de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2018 s'élève à 60 % du montant global soit 60 000,00 € TTC.

➢ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et tout éventuel avenant.

Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

76. *Approbation de la convention pour renouvellement du projet de fonctionnement du Relais Assistants Maternels de Cœur d'Essonne Agglomération du pôle de Saint-Germain-lès-Arpajon pour l'année 2018*

➢ **APPROUVE** le projet de fonctionnement, relatif au Relais Assistants Maternels (RAM) de Cœur d'Essonne Agglomération de Saint-Germain-lès-Arpajon.

➢ **DIT QUE** ce projet est conclu pour une période d'un an soit pour l'année 2018.

➢ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

77. Convention de résidence triennale 2018-2020 d'aide aux opérateurs culturels entre le Département de l'Essonne, Cœur d'Essonne Agglomération et l'association « BlonBa »

➢ **AUTORISE** le Président à signer la convention de résidence triennale d'aide aux opérateurs culturels 2018-2020 entre le Département, l'association BlonBa et l'Agglomération ainsi que tout document ou avenant se rapportant à ce dossier.

➢ **PRECISE** que le montant de la subvention 2018 a été arrêté lors de l'adoption du Budget primitif 2018 de Cœur d'Essonne Agglomération et porté à cent cinquante-neuf mille neuf cent quarante-deux euros (159.942€).

La délibération suivante est adoptée par 52 voix et 1 abstention (Madame LEROUX).

77bis. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Football club féminin du Val d'Orge

➢ **AUTORISE** le Président à signer avec l'association Football Club Fleury 91 Cœur d'Essonne la convention annuelle d'objectifs 2018, ainsi que les avenants éventuels à intervenir, pour un montant de subvention de 31.200,00 €.

Les neuf délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

78. Tarification des établissements d'enseignement artistique à compter du 1er septembre 2018

➢ **MAINTIENT** selon le tableau ci-dessous 6 tranches de quotient familial :

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
Montant mini	0€	265,01€	506,01€	747,01€	988,01€	1229,01€
Montant maxi	269€	506€	747€	988€	1129€	Et plus
Taux d'effort	20%	30%	40%	50%	60%	70%

➢ **MAINTIENT** le calcul du quotient familial selon la formule suivante :
1/12ème des ressources imposables de l'année pour les 2 parents ajouter les prestations mensuelles diviser ce total par le nombre de parts.

➢ **MAINTIENT** qu'il est retenu le revenu au sens de l'I.N.S.E.E., soit les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (sur présentation des justificatifs).

➢ **MAINTIENT** qu'il est retenu le nombre de part au sens de la C.A.F., soit :
-Couple ou personne isolée = 2
-1er enfant à charge = 0,5
-2ème enfant à charge = 0,5
-3ème enfant à charge = 1
-par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = + 0,5

➢ **MAINTIENT** qu'un justificatif de domiciliation sera demandé pour le calcul du tarif.

➢ **PRECISE** que les tarifs sont arrondis à l'euro supérieur.

➢ **MAINTIENT** que la fréquentions des établissements d'enseignement artistique suit les rythmes scolaires

➢ **FIXE** un droit d'inscription annuel de 26€ pour la musique et le théâtre.

➢ **FIXE** un doit d'inscription annuel pour la danse à 27€.

➢ **FIXE** un droit d'inscription a 30€ pour la chorale des ainés et pour la participation à un projet (Divertimento, Mach6,...).

➢ **FIXE** selon les tableaux ci-dessous **la tarification trimestrielle** des établissements d'enseignement artistique ainsi qu'un tarif extérieur applicable aux usagers habitant en dehors des 21 communes composant Cœur d'Essonne Agglomération : à compter du 1er septembre 2018 comme suit :

Cycle 1 et 2 (Formation musicale, instrument, pratique collective)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
41.00€	61.00€	81.00€	102.00€	122.00€	142.00€	203.00€

Cycle 3 (Formation musicale, instrument, pratique collective)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
51.00€	76.00€	102.00€	127.00€	152.00€	178.00€	254.00€

Cycle Approfondissement (instrument 60min, pratique collective)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
55,00 €	80,00 €	105,0€	130,0€	155,0€	180,0€	255,0€

Pratique collective seule ou Formation Musicale seule

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
12.00€	17.00€	23.00€	28.00€	34.00€	39.00€	56.00€

Parcours adulte (hors cursus – instrument, pratique collective)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
41.00€	61.00€	81.00€	102.00€	122.00€	142.00€	203.00€

Eveil

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
18.00€	26.00€	35.00€	44.00€	52.00€	61.00€	87.00€

Création, Harmonie, MAO (Musique assistée par ordinateur)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
31.00€	46.00€	61.00€	76.00€	92.00€	107.00€	152.00€

Théâtre adulte

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
31.00€	46.00€	61.00€	76.00€	92.00€	107.00€	152.00€

Théâtre jeunesse

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
23.00€	34.00€	45.00€	56.00€	67.00€	78.00€	112.00€

Danse Cursus (Classique, enfant, jazz)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
19.00€	28.00€	37.00€	46.00€	55.00€	64.00€	92.00€

Danse hors cursus (Adultes, hip hop)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
16.00€	23.00€	31.00€	38.00€	46.00€	54.00€	76.00€

Stage 1 journée

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
21.00€	31.00€	41.00€	51.00€	61.00€	71.00€	102.00€

Stage 2 journées

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
23.00€	34.00€	45.00€	56.00€	67.00€	78.00€	112.00€

Stage 3 journées

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
25.00€	37.00€	49.00€	61.00€	73.00€	86.00€	122.00€

Stage 4 journées

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
27.00€	40.00€	53.00€	66.00€	79.00€	93.00€	132.00€

Stage 5 journées

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	EXT
31.00€	46.00€	61.00€	76.00€	92.00€	107.00€	152.00€

Location d'instrument

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
30.00€	33.00€	42.00€	45.00€	48.00€	51.00€

➢ **PRECISE** qu'un chèque de caution de 100€ est demandé pour la location d'un instrument. Le chèque sera encaissé. La somme sera remboursée lors de la restitution de l'instrument sauf en cas de dégradation.

➢ **MAINTIENT** que dans le cadre d'une inscription en cursus musique (cycle 1, 2, 3) pour les enfants, seule la participation à au moins trois activités (Formation musicale, instrument, pratique collective) validera l'inscription.

➢ **MAINTIENT** que les réductions suivantes sont appliquées :

- La première cotisation la plus élevée est maintenue dans son intégralité.
- Une réduction de 25% pour la seconde personne de la même famille (parents, enfants)
- Une réduction de 50% pour la troisième personne de la même famille (parents, enfants)
- Une réduction de 75% pour la quatrième personne de la même famille et les suivantes (parents enfants)
- Une réduction de 50% est appliquée pour la pratique d'un deuxième instrument ou d'une deuxième pratique
- Une réduction de 75% est appliquée pour la pratique d'un troisième instrument ou d'une troisième pratique et les suivantes

➢ **MAINTIENT** qu'après deux semaines consécutives d'absence d'un professeur, une réduction sera appliquée à compter de la troisième semaine d'absence, soit 5,65 euros par semaine non remplacée.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager les démarches relatives à ce dossier.

79. Tarification de la cafétéria et des catalogues pour le Centre d'art contemporain à compter du 1er septembre 2018

➢ **ADOPTE** les tarifs de l'Espace Jules Verne comme suit :

➢ **FIXE** le tarif de la cafétéria comme suit :
(Imputation : article 70688, fonction 313)

Café/Thé/Tisane	1,00 €
Entrée + soupe + petit pain	7,50 €
Soupe + dessert+ petit pain	7,50 €
Entrée + soupe + dessert + petit pain	12,00 €
Entrée	4,00 €
Dessert	4,00 €
Soupe + part de fromage + petit pain	3,00 €
En-cas léger	1,00 €
En-cas copieux	2,00 €
Verre de vin	2,50 €
½ bouteille de vin	5,00 €
Bière 25 cl	2,00 €
Bière 33 cl	3,00 €
Eau (bouteille individuelle)	1,00 €
Jus de fruit (bouteille individuelle)	2,00 €
Sodas	2,00 €

➢ **FIXE** le tarif des catalogues du Centre d'Art comme suit :

CATALOGUES
(imputation : article 7088, fonction 312)

De 5,00 €, 6,00 €, 10,00 €, 12,00 €, 15,00 €, 20,00 €, 25,00 €, 30,00 €, 35,00 €, 40,00 €, 45,00 €, 50,00 €, 55,00 €, 60,00 €, 65,00 €, 70,00 €, 75,00 €, 80,00 €, 85,00 €, 90,00 €, 95,00 €, 100,00 €, 105,00 €, 110,00 €, 115,00 €, 120,00 €, 125,00 €, 130,00 €, 135,00 €, 140,00 €, 145,00 €, 150,00 € selon l'ouvrage.

80. *Tarification des droits d'entrée, des activités et des locations de bassin des piscines communautaires de Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, St Michel-sur-Orge, La Norville et Breuillet à compter du 1er septembre 2018*

➢ **FIXE** à compter du 1er septembre 2018, les tarifs suivants :

- **POUR L'ACCES DU PUBLIC** aux piscines communautaires situées à Brétigny-sur-Orge, à Morsang-sur-Orge à Saint-Michel-sur-Orge, à La Norville et à Breuillet.

Tarif : Normal *(à partir de 17 ans)*	**Titulaire carte Agglomération (en €)**	**Non titulaire carte Agglomération (en €)**
Entrée simple adulte	3.00	3,75
Abonnement adulte 10 entrées	24.00	30.00
Carte trimestrielle adulte	35.60	44.50
Forfait 10h	14.20	17.35

Tarif : Réduit *sur présentation du justificatif requis*	**Titulaire carte Agglomération (en €)**	**Non titulaire carte Agglomération (en €)**
Adulte handicapé bénéficiaire AAH	gratuit	gratuit
Adulte handicapé non bénéficiaire AAH	1.80	2.00
Enfant handicapé	gratuit	gratuit
Enfant -3 ans	gratuit	gratuit
Entrée simple enfant 3-16 ans	1.80	2.25
Abonnement enfant 10 entrées	14.40	18.00
Carte trimestrielle enfant 3-16 ans	19.50	24.40
Adulte accompagnant un enfant handicapé	1.80	2.00
Lycéens et Etudiants + 16 ans	1.80	2.25
Seniors: +62 ans	1.80	2.25
Abonnement Seniors 10 entrées +62 ans	14.40	18.00
Familles nombreuses	1.80	2.25
Chômeurs ou adultes bénéficiaires du RSA	1.80	2.25

➢ **INDIQUE** que le décompte du forfait 10 heures (pour les piscines équipées) :
- débute à compter du passage au tourniquet d'arrivée ;
- s'arrête après insertion de la carte dans le lecteur de sortie.

➢ **PRECISE** que le décompte du forfait 10 heures sera effectif après installation des systèmes prévus à cet effet.

➢ **PRECISE** que les justificatifs suivants seront demandés pour l'application des tarifs réduits ou de la gratuité :

- pour les enfants de moins de 3 ans : sur présentation du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ;
- pour les lycéens & étudiants : sur présentation de la carte d'étudiant ou attestation scolaire pour les lycéens ;
- pour les personnes de plus de 62 ans : sur présentation de la carte d'agglomération et d'un justificatif d'identité ;
- pour les familles nombreuses : sur présentation de la carte officielle délivrée par l'Etat ou dans l'attente, la carte SNCF ou le livret de famille ;
- pour les adultes handicapés : sur présentation de :
  - la carte d'invalidité civile ;
  - l'attestation de versement de AAH « allocation aux adultes handicapés » pour bénéficier de la gratuité ;
- pour les enfants handicapés : sur présentation de la carte d'invalidité civile ;
- pour l'adulte accompagnant un enfant handicapé : sur présentation de la carte d'invalidité civile de l'enfant avec la mention « besoin d'accompagnement » ;
- pour les chômeurs ou adultes bénéficiaires du RSA : sur présentation du « dernier avis de paiement ».

- **POUR L'ACCES DES GROUPES** aux piscines communautaires situées à Brétigny-sur-Orge, à Morsang-sur-Orge et à Saint-Michel-sur-Orge, à La Norville et à Breuillet :

Tarifs en €	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
Centres de loisirs et services municipaux sport/jeunesse /petite enfance (enfants et accompagnateurs)	gratuit	
Entrée simple tarif réduit		2.25
Carte de 10 entrées		18.00
Etablissements spécialisés (IME, hôpitaux spécialisés) : enfants et accompagnateurs	1.80	2.25
Carte de 10 entrées	14.40	18.00

➢ **PRECISE** que les centres de loisirs et les établissements spécialisés (IME, hôpitaux spécialisés) sont accueillis pendant les créneaux d'ouverture (pendant et hors périodes scolaires).

➢ **INDIQUE** qu'à compter du 1er septembre 2018, des entrées gratuites pourront être attribuées au public dans les cas suivants :

-dédommagement suite à incident technique

-invitation aux nouveaux habitants du territoire.

➢ **FIXE** à compter du 1er septembre 2018 le tarif Pass'Eté :

Tarif : Pass'Eté Jeunes (8 à 17 ans)	Tarif (en €)
Juillet / Août : Pass'Eté Jeunes	11.00

➢ **PRECISE**, à compter du 1er septembre 2018, les éléments suivants :

-Le tarif Pass'Eté est valable uniquement pour les jeunes de Cœur d'Essonne Agglomération de 8 ans à 17 ans inclus, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité ou du livret de famille) ou carte agglomération, sur la base d'une inscription préalable auprès des piscines du territoire ;

-Le tarif est valable pour les deux mois, uniquement pendant la période des vacances scolaires d'été ;

-Le Pass'Eté permet l'accès aux bassins à volonté, matin et après-midi sans limitation de durée.

➢ **FIXE** à compter du 1er septembre 2018 les tarifs suivants :

- **POUR L'ECOLE DE NATATION :**

TARIF AGGLO : SELON LE QUOTIENT FAMILIAL							TARIF
	QF1	*QF2*	*QF3*	*QF4*	*QF5*	*QF6*	*Hors AGGLO*
	20%	*30%*	*40%*	*50%*	*60%*	*70%*	*100%*
tranche mini	*0€*	*265,01€*	*506,01€*	*747,01€*	*988,01€*	*1229,01€*	
tranche maxi	*269€*	*506€*	*747€*	*988€*	*1129€*	*Et plus*	
	20.60€	30.90€	41.20€	51.50€	61.80€	72.10€	103.00€

➢ **PRECISE** que le quotient familial est calculé selon la formule suivante :
1/12ème des ressources imposables de l'année pour les 2 parents ajouter les prestations mensuelles diviser ce total par le nombre de parts.

➢ **PRECISE** qu'il est retenu le revenu au sens de l'I.N.S.E.E., soit les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (sur présentation des justificatifs).

➢ **PRECISE** qu'il est retenu le nombre de part au sens de la C.A.F., soit :

-Couple ou personne isolée = 2

-1er enfant à charge = 0,5

-2ème enfant à charge = 0,5

-3ème enfant à charge = 1

-par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = + 0,5

- **POUR LES ACTIVITES ET LA LOCATION DES BASSINS**

Tarif : activités	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
ACTIVITES		
Aquagym (annuel)	137.40	171.75
Aquagym (trimestriel)	45.80	57.25
Remise en forme (annuel) au bassin nautique La Norville (BN-LN)	167.80	209.75
Remise en forme (trimestriel) au bassin nautique La Norville (BN-LN)	55.90	69.90
Aqua+remise en forme (annuel) 5ln°	219.20	274.00
Aqua+remise en forme (trimestriel) (LN)	73.05	91.35
Locations BASSINS et Coût MNS/ heure		
Ligne d'eau	35.60	44.50
Bassin sportif complet aux bassins (BN-LN et piscine de Brétigny s/Orge BSO)	149.55	186.95
Bassin Apprentissage (BN-LN/BSO)	74.35	92.95
Bassin complet (P3V/MSO/SMSO)	119.40	149.25
Mise à disposition d'un Maitre-Nageur-sauveteur (MNS) / heure	25.00	31.25

➢ **INDIQUE** que les utilisateurs pour prétendre bénéficier des tarifs « Agglomération » devront établir au préalable leur carte Agglomération.

➢ **PRECISE** que la carte d'agglomération est délivrée aux résidents de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération et aux salariés exerçant sur le territoire l'agglomération.

La carte est valable deux ans à compter de la date de délivrance ; elle est établie au vu des documents suivants :

-pour les résidents : fournir une attestation de domicile récente ;

-pour les salariés : fournir une attestation d'employeur ou bulletin de salaire du mois précédant la demande de délivrance.

➢ **INDIQUE** que l'achat de la carte d'accès lors de la première acquisition et en cas de remplacement (perdue ou volée) est facturé 1€ (un euro).

➢ **INDIQUE** que les utilisateurs peuvent régler :

- en espèces,
- par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
- par carte bancaire dans les établissements équipés.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

81. *Tarification des droits d'entrée, des activités et des locations de bassin de l'espace nautique à Ste Geneviève des Bois à compter du 1er septembre 2018*

➢ **FIXE** à compter du 1er septembre 2018, les tarifs suivants :

- **POUR L'ACCES DU PUBLIC** à l'espace nautique à Ste-Geneviève-des-Bois :

Tarif : Normal *(à partir de 17 ans)*	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
Entrée simple	4.30	6.60
Abonnement 10 entrées	34.45	52.20
Forfait 10 heures	21.55	32.50

➢ **INDIQUE** que le décompte du forfait 10 heures :

- débute à compter du passage au tourniquet d'arrivée ;
- s'arrête après insertion de la carte dans le lecteur de sortie.

Tarif : Réduit ***sur présentation du justificatif requis***	**Titulaire carte Agglomération (en €)**	**Non titulaire carte Agglomération (en €)**
Entrée simple enfant +3 ans	2.80	3.30
Entrée simple enfant –3 ans	gratuit	gratuit
Abonnement 10 entrées enfant 3 -16 ans	21.85	26.15
Adulte handicapé bénéficiaire AAH	gratuit	gratuit
Adulte handicapé non bénéficiaire AAH	2.80	3.30
Enfant handicapé	gratuit	gratuit
Adulte accompagnant un enfant handicapé	1.40	1.70
Lycéens et Etudiants + 16 ans	2.80	3.30
Seniors +62 ans	2.80	3.30
Abonnement Seniors 10 entrées - +62 ans	21.85	26.15
Familles nombreuses	2.80	3.30
Chômeurs ou adultes bénéficiaires du RSA	2.80	3.30

- **TARIF ETE du 01/07 au 31/08/2019 – ACCES DU PUBLIC**

Tarif : Normal ***(à partir de 17 ans)***	**Titulaire carte Agglomération (en €)**	**Non titulaire carte Agglomération (en €)**
Entrée simple adulte	4.30	7.30
Abonnement 10 entrées	34.45	52.20
Forfait 10 heures	21.55	37.15
Tarif : Réduit ***sur présentation du justificatif requis***	**Titulaire carte Agglomération (en €)**	**Non titulaire carte Agglomération (en €)**
Entrée simple enfant +3 ans	2.80	4.75
Entrée simple enfant –3 ans	gratuit	gratuit
Abonnement 10 entrées enfant de 3 à 16a	21.85	37.15
Adulte handicapé bénéficiaire AAH	gratuit	gratuit
Adulte handicapé non bénéficiaire AAH	2.80	4.75
Enfant handicapé	gratuit	gratuit
Adulte accompagnant un enfant handicapé	1.40	2.40
Lycéens et Etudiants + 16 ans	2.80	4.75
Seniors +62 ans	2.80	4.75
Abonnement Seniors 10 entrées - +62 ans	21.85	37.15
Familles nombreuses	2.80	4.75
Chômeurs ou adultes bénéficiaires du RSA	2.80	4.75

➢ **INDIQUE** que les tarifs entrée simple et abonnements permettent uniquement l'accès aux basins aquatiques de l'espace nautique.

➢ **PRECISE** que les justificatifs suivants seront demandés pour l'application des tarifs réduits ou de la gratuité :

-pour les enfants de moins de 3 ans : sur présentation du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ;

-pour les lycéens & étudiants : sur présentation de la carte d'étudiant ou attestation scolaire pour les lycéens ;

-pour les personnes de plus de 62 ans : sur présentation de la carte d'agglomération et d'un justificatif d'identité ;

-pour les familles nombreuses : sur présentation de la carte officielle délivrée par l'Etat ou dans l'attente, la carte SNCF ou le livret de famille ;

-pour les adultes handicapés : sur présentation de :

- la carte d'invalidité civile ;
- l'attestation de versement de AAH « allocation aux adultes handicapés » pour bénéficier de la gratuité ;

-pour les enfants handicapés : sur présentation de la carte d'invalidité civile ;

-pour l'adulte accompagnant un enfant handicapé : sur présentation de la carte d'invalidité civile de l'enfant avec la mention « besoin d'accompagnement » ;

-pour les chômeurs ou adultes bénéficiaires du RSA : sur présentation du « dernier avis de paiement ».

- **POUR L'ACCES POUR LES GROUPES**

Tarifs en €	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
Centres de loisirs et services municipaux sport/jeunesse /petite enfance (enfants et accompagnateurs) Entrée simple tarif réduit Carte de 10 entrées	gratuit	 3.30 26.15
Etablissements spécialisés (IME, hôpitaux spécialisés) : enfants et accompagnateurs Carte de 10 entrées	2.80 21.85	3.30 26.15

➢ **PRECISE** que les centres de loisirs et les établissements spécialisés (IME, hôpitaux spécialisés) sont accueillis pendant les créneaux d'ouverture (pendant et hors périodes scolaires).

➢ **INDIQUE** qu'à compter du 1er septembre 2018, des entrées gratuites pourront être attribuées au public dans les cas suivants :

-dédommagement suite à incident technique

-invitation aux nouveaux habitants du territoire.

➢ **FIXE** à compter du 1er septembre 2018 les tarifs suivants :

- **POUR L'ACCES AU CENTRE FORME**

Tarifs adulte en €	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
Entrée "forme" simple	8.70	10.80
Abonnement 10 entrées	69.10	86.70
Abonnement trimestriel	86.70	119.35

- **POUR L'ACCES AU CENTRE FORME ET AUX BASSINS AQUATIQUES**:

Tarifs adulte en €	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
Entrée simple	10.30	12.90
Abonnement 10 entrées	82.60	99.40
Abonnement trimestriel	102.60	135.10

➢ **PRECISE** les éléments suivants :

-l'accès au centre forme est réservé aux personnes majeures sur présentation d'une pièce d'identité

-les tarifs entrée simple et abonnements permettent uniquement l'accès au centre forme de l'espace nautique Sainte-Geneviève des Bois; les abonnements sont valables un an à compter de la date d'achat.

-Le tarif trimestriel, nominatif est valable de date à date ; en cas de fermeture de l'établissement, un report de validité sera effectué.

➢ **FIXE** à compter du 1er septembre 2018 les tarifs suivants :

- **POUR L'ECOLE DE NATATION :**

TARIF AGGLO : SELON LE QUOTIENT FAMILIAL							TARIF
	QF1	*QF2*	*QF3*	*QF4*	*QF5*	*QF6*	*Hors AGGLO*
	20%	*30%*	*40%*	*50%*	*60%*	*70%*	*100%*
tranche mini	*0€*	*265,01€*	*506,01€*	*747,01€*	*988,01€*	*1229,01€*	
tranche maxi	*269€*	*506€*	*747€*	*988€*	*1129€*	*Et plus*	
	20.60€	30.90€	41.20€	51.50€	61.80€	72.10€	103.00€

➢ **PRECISE** que le quotient familial est calculé selon la formule suivante :

1/12ème des ressources imposables de l'année pour les 2 parents ajouter les prestations mensuelles diviser ce total par le nombre de parts.

➢ **PRECISE** qu'il est retenu le revenu au sens de l'I.N.S.E.E., soit les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (sur présentation des justificatifs).

➢ **PRECISE** qu'il est retenu le nombre de part au sens de la C.A.F., soit :
-Couple ou personne isolée = 2
-1er enfant à charge = 0,5
-2ème enfant à charge = 0,5
-3ème enfant à charge = 1
-par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = + 0,5

- **POUR LES ACTIVITES**

Tarif : activités	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
aquagym trimestriel seniors (+ 62 ans)	22.90	64.40
Aqua phobie trimestriel	41.60	63.35
Aqua gym-nat'form grand groupe/bassin apprentissage annuel	120.50	180.95
Aqua gym-nat'form grand groupe/bassin apprentissage trimestriel	41.10	60.30
Aquagym- aquabiking petit groupe/ bassin forme annuel	254.50	337.30
Aquagym- aquabiking petit groupe/ bassin forme trimestre	84.80	112.45
Aquagym- aquabiking petit groupe/ bassin forme la séance	10.20	12.25

- **POUR LA LOCATION DES BASSINS**

Tarif : activités	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
Locations BASSINS et Coût MNS/ heure		
Ligne d'eau sans MNS	44.30	180.00
Bassin sportif complet	150.00	185.90
Bassin Apprentissage	75.00	92.95
Mise à disposition d'un Maitre-Nageur-sauveteur (MNS) / heure	25,00	31.25

➢ **INDIQUE** que les utilisateurs pour prétendre bénéficier des tarifs « Agglomération » devront établir au préalable leur carte Agglomération.

➢ **PRECISE** que la carte d'agglomération est délivrée aux résidents de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération et aux salariés exerçant sur le territoire l'agglomération.

La carte est valable deux ans à compter de la date de délivrance ; elle est établie au vu des documents suivants :
-pour les résidents : fournir une attestation de domicile récente ;
-pour les salariés : fournir une attestation d'employeur ou bulletin de salaire du mois précédent la demande de délivrance.

➢ **INDIQUE** que l'achat de la carte d'accès lors de la première acquisition et en cas de remplacement (perdue ou volée) est facturé 1€ (un euro).

➢ **INDIQUE** que les utilisateurs peuvent régler :
- en espèces ;
- par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ;
- par carte bancaire.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

82. Tarification des droits d'entrée de la halle de skate de l'Agglomération à compter du 1er septembre 2018

➢ **FIXE** les tarifs suivants : à partir du 1er septembre 2018

Entrées SIMPLE	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
entrée –16 ans	4.30	5.50
entrée + 16 ans	5.40	6.40
Carnet 10 entrées -16 ans	34.55	42.75
Carnet de 10 entrées + 16 ans	42.95	51.40
Tarif de groupe de 10 personnes minimum	34.55	43.75

Abonnement ANNUEL	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
Abonnement -16 ans	160.25	200.50
Abonnement + 16 ans	198.70	241.10

➢ **PRECISE** que le tarif pour les enfants de moins de 16 ans est appliqué par extension aux familles nombreuses sur présentation des justificatifs requis, soit carte officielle délivrée par l'Etat, dans l'attente : carte SNCF ou livret de famille.

➢ **INDIQUE** que les utilisateurs pour prétendre bénéficier des tarifs « Agglomération » devront établir au préalable leur carte Agglomération.

➢ **PRECISE** que la carte d'agglomération est délivrée aux résidents de la Communauté de Cœur d'Essonne Agglomération et les salariés exerçant sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

La carte, valable deux ans à compter de la date de délivrance, est établie au vu des documents suivants :
- pour les résidents : fournir une attestation de domicile récente
- pour les salariés : fournir une attestation d'employeur ou bulletin de salaire du mois précédant la demande de délivrance

➢ **INDIQUE** que les utilisateurs peuvent régler :
- en espèces,
- par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- par carte bancaire dans les établissements équipés.

83. *Tarif de la redevance assainissement pour la collecte des eaux usées à partir du 1er Avril 2018 sur la commune de Guibeville*

84. *Tarif de la redevance assainissement pour la collecte des eaux usées à partir du 1er Avril 2018 sur la commune de La Norville*

85. *Tarif de la redevance assainissement pour la collecte des eaux usées à partir du 1er Avril 2018 sur la commune de Saint-Germain-Lès-Arpajon*

➢ **DECIDE** de fixer à partir du **1er Avril 2018** le montant de la redevance assainissement prélevée par Cœur d'Essonne Agglomération sur la commune de Guibeville à **0,7686 € HT/m³** d'eau.

➢ **DECIDE** de fixer à partir du **1er Avril 2018** le montant de la redevance assainissement prélevée par Cœur d'Essonne Agglomération sur la commune de La Norville à **0,6793 € HT/m³** d'eau.

➢ **DECIDE** de fixer à partir du **1er Avril 2018** le montant de la redevance assainissement prélevée par Cœur d'Essonne Agglomération sur la commune de Saint-Germain-Lès-Arpajon à **0,4297 € HT/m³** d'eau.

➢ **CHARGE** les délégataires ou prestataires de service en charge de l'établissement des factures d'eau de recouvrir ces nouveaux tarifs dès qu'ils leur auront été transmis.

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

86. *Modification des tarifs de location des locaux de l'ancienne Base aérienne 217*

➢ **PRECISE** que la location des bâtiments en vue d'une exploitation cinématographique et notamment la construction de décors et de tournages de films en extérieur et intérieur, sont également exclus des tarifs définis par délibération du n° 17.101 du 22 juin 2017 et feront l'objet d'une tarification particulière.

➢ **DIT** qu'en dehors de cette précision les autres tarifs de location sont inchangés.

La séance est levée à 00h40

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 4 juillet 2018.

Le présent extrait a été affiché
ce jour à proximité de la porte
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président,

Eric BRAIVE.